



2020



1. <b>L'éditorial</b>	Page 3
2. <b>État civil</b>	Pages 4 - 5
• Naissances - Grands anniversaires - Décès	
3. <b>Environnement - Développement durable</b>	Pages 6 à 11
• Focus sur la forêt	Pages 12 à 15
• Faisons évoluer notre regard sur les cours d'eau	Pages 16 - 17
• Le retour des abeilles à Ichtratzheim : 1 an après	
4. <b>Aménagement du territoire</b>	Pages 18 à 26
• Les travaux à Ichtratzheim-faubourg	Pages 27 à 29
• Le transit des Poids-Lourds sur la D83	
5. <b>Covid-19</b>	Pages 30 à 35
• La Covid-19 rythme l'année 2020	
6. <b>Rétrospective 2020</b>	Pages 36 à 41
7. <b>Institutions publiques</b>	Pages 42 - 43
• Le SDEA	Page 44
• Notre eau potable : les futurs enjeux	Page 45
• Rénovation énergétique : au service du public	Pages 46 - 47
• Le SDIS 67 et la Défense Extérieure contre l'Incendie	Pages 48 - 49
• Gendarmerie Nationale - Brigade d'Erstein	Pages 50 - 51
• Une rentrée masquée mais joyeuse	Pages 52 - 53
• Office du Tourisme du Grand-Ried	Pages 54 à 56
• Fibre optique : le très haut débit pour tous	Page 56
• A quoi sert le Sénat	Pages 57 à 60
• Le lien Armée - Nation	Page 61
• Les animaux errants	Page 62
• L'Association Foncière de Remembrement d'Ichtratzheim	Page 63
• La paroisse en 2020	
8. <b>Associations</b>	Pages 64 - 65
• La Société d'Arboriculture	Pages 66 - 67
• La Passerelle Hipsheim-Ichtratzheim et l'Association Bien-Être	Pages 68 - 69
• L'Association des Donneurs de Sang d'Ichtratzheim	Pages 70 - 71
• Les chasseurs à l'arc d'Ichtratzheim - L'AAPPMA	
9. <b>Au fil du temps</b>	Pages 72 - 73
• Ichtratzheim au fil du temps	Pages 74 - 75
• Perséides, comètes, planètes et Voie Lactée à Ichtratzheim	

Madame, Monsieur,

Je pense que nous nous souviendrons longtemps de 2020 ; quelle année !

La situation sanitaire a impacté notre vie sociale quotidienne, l'école, les activités associatives, elle a nécessité également de repousser la fin des travaux d'aménagement d'Ichtratzheim-Faubourg, a décalé l'installation et les projets des nouveaux élus communaux,...

Les travaux au Faubourg ont néanmoins pu se terminer cet été. Après des dizaines d'années d'études et de réflexions, la construction d'un pont qui connecte notre village à la 83 depuis le début des années 1990, c'est maintenant à Ichtratzheim-Faubourg d'être aménagé pour s'adapter au trafic routier.

Je sais aussi que les confinements et la limite du kilomètre ont permis, au gré des promenades dans les rues et chemins, de redécouvrir notre territoire et notre patrimoine naturel. Cette situation a généré plus de solidarité, d'échanges entre villageois et paradoxalement plus de rencontres lors des balades.

L'espace public créé du lien, connecte les propriétés privées et permet de nous rencontrer en-dehors de la sphère privée. Ce principe, la nouvelle équipe d'élus souhaite le valoriser davantage dès 2021 en travaillant sur une place du village qui laissera plus de place aux piétons ; il se déclinera aussi par des réflexions sur les rues du village afin que la circulation piétonne soit encore plus favorisée. Pour ce faire, il apparaît essentiel que l'espace public, qui appartient à tous, soit respecté et ne devienne pas une « extension » de l'espace privé. Les stationnements sur les trottoirs, ou des utilisations prolongées des places publiques, en sont des exemples visibles et concrets.

Comme vous le découvrirez dans certains articles du présent bulletin, le confinement a aussi favorisé des regroupements inopportuns, des dérives, des dégradations,... Cela a été constaté dans de nombreuses Communes de l'arrondissement, et met en évidence le fait que le bien public (notre bien commun à tous), l'intérêt général et les règles simples de vie en société qui garantissent notre tranquillité, n'ont plus la même valeur pour tous.

C'est pour cette raison, qu'avec les élus communaux, et comme d'autres Communes voisines, nous souhaitons saisir l'opportunité proposée par la ville d'Erstein d'étendre la zone de compétence de la Police Municipale jusqu'à Ichtratzheim. Le temps de présence sera adapté aux moyens de la Commune, afin de nous accompagner dans la gestion administrative quotidienne, de faire de la pédagogie, mais également d'agir avec les moyens que nous leur connaissons si la situation l'exigeait.

La présence concrète de cette Police Municipale est envisagée dès les premiers mois de 2021, pour une période initiale, et pourra ensuite se poursuivre si nécessaire.

L'année 2021 marquera aussi le retour de l'Alsace, avec la création de la Collectivité Européenne d'Alsace. J'attends de cette genèse un acte concret et fort pour notre Commune dès début 2021, avec l'interdiction totale de transit des Poids Lourds sur la 83, comme cela m'a été confirmé encore très récemment.

Je vous souhaite à toutes et à tous, de passer d'agréables fêtes de fin d'année, en respectant les recommandations sanitaires, pour pouvoir profiter au mieux des fêtes et de vos proches !

*Ech wench eich a scheeni Wihnächte,  
ùn e gleckliches nejes Jahr!*

Votre Maire

Grégory GILGENMANN



## ➔ NAISSANCES :



- **GILGENMANN Albin**, né le 03/03/2020

à Strasbourg

Fils de GILGENMANN Grégory et DIEMUNSCH Céline



- **WOEHREL Gabin**, né le 02/06/2020

à Schiltigheim

Fils de WOEHREL Grégory et THANABALASINGHAM Vasuki



- **ROME Arya**, née le 28/06/2020

à Schiltigheim

Fille de ROME Florian et SCHROETTER Marie



- **LEMINEUR Florian**, né le 02/06/2020

à Schiltigheim

Fils de LEMINEUR Nicolas et BECHT Sophie

## ➔ GRANDS ANNIVERSAIRES

80 ans : **Madame SIMONET Elke,**  
née le 08/03/1940



80 ans : **Monsieur BURGSTÄHLER Bernard,**  
né le 21/04/1940

80 ans : **Madame FUSSNER Annette,**  
née le 22/06/1940



80 ans : **Monsieur REMY Michel,**  
né le 13/07/1940

80 ans : **Madame FISCHER Flora,**  
née le 27/10/1940



## ➔ DÉCÈS :

**KOLB Bernardine** (née ISSENHUT), le 14/04/2020, à l'âge de 95 ans

**SITTLER Marlyse** (née MULLER), le 31/07/2020, à l'âge de 91 ans

**GALLUSER Monique** (née HOLDERITH), le 08/09/2020, à l'âge de 77 ans

### Le saviez-vous ?

En Alsace-Moselle il est nécessaire de se signaler en mairie lorsque vous arrivez ou quittez la commune.  
Cette réglementation de 1883 est encore valable aujourd'hui sur notre territoire local.

## ➔ FOCUS SUR LA FORÊT :

D'une manière globale, la santé de la forêt alsacienne est affectée par les épisodes de sécheresse répétitifs. « La forêt alsacienne meurt de soif » titrait les DNA dans son édition du 10 août 2020, « un état sanitaire qui se dégrade » indique l'Office National des Forêts dans sa lettre d'information du 05 juillet 2020.

Les crises sanitaires que connaissent nos forêts depuis 2018 trouvent leur origine dans les changements climatiques et plus précisément la répétition d'été secs et chauds. Affaiblis par le stress hydrique, les arbres succombent plus facilement aux attaques parasitaires. Si des phénomènes de sécheresse importante ont déjà été constatés par le passé, c'est leur accélération qui est aujourd'hui préoccupante pour la survie de nos forêts alsaciennes. On parle de la sécheresse importante de 1947, de 1976, de 2003, de 2015, de 2018, de 2019 et de 2020.

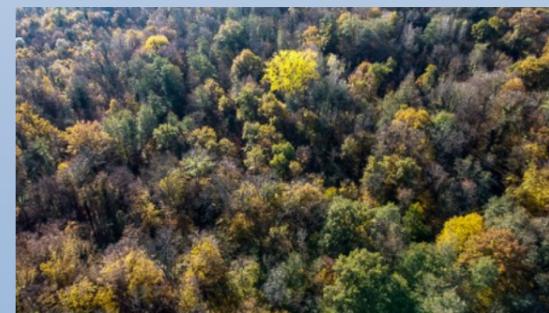
Une forêt est un patrimoine vivant qu'il faut entretenir et dont le résultat n'est visible que bien plus tard. C'est bien là toute la difficulté de la gestion de la forêt, il faut imaginer la forêt de demain à échéance 50 ans avec toutes les incertitudes quant aux conditions climatiques du futur.

« *Un arbre doit être en station, c'est-à-dire en adéquation entre ses besoins et l'endroit où il vit* »  
(Evrard de Turckheim, expert forestier, DNA 10 août 2020).

## ➔ CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET CRISE SANITAIRE (CHALAROSE)

L'ONF cherche à adapter sa gestion pour rendre les forêts publiques du Grand Est plus résilientes. Plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- Stratégie d'adaptation : diversifier les essences par la régénération naturelle et la gestion de mélanges d'essences les plus adaptées
- Stratégie en matière de choix des essences en plantation
- FUTUR FOR'EST : Le développement d'un projet d'implantation de 75 îlots d'avenir pour tester de nouvelles essences plus tolérantes.
- La mise en place d'un suivi des zones à reconstituer suite au dépérissement de certaines espèces
- Rétablir l'équilibre entre la forêt et le gibier



**La forêt est un équilibre, il faut en réguler les populations animales, végétales et humaines afin qu'elles ne viennent pas la détruire.**

Le maintien de cet équilibre est au cœur des préoccupations de l'ONF afin de :

- Maintenir les peuplements forestiers dans un état de santé satisfaisant, assurant la sécurité des promeneurs et la pérennisation des espèces.
- Maintenir la qualité des approvisionnements en bois, source de revenus pour les communes et matière première indispensable dans l'industrie Française.

## ET À ICHTRATZHEIM ?

### Notre cadre de vie entre plaine d'Alsace, prairies du Ried et forêt

Nous avons le privilège de bénéficier d'un espace naturel étendu entre prairies du Ried, plaine d'Alsace et forêt.

Cet environnement exceptionnel est à valoriser, mais aussi à préserver et à protéger.

### Classée Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) dans l'INPN

En France, une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, abrégée par le sigle ZNIEFF, est un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable



L'inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) est un portail de diffusion de la connaissance de la biodiversité française dépendant du Muséum National d'Histoire Naturelle depuis 2002. Il gère et diffuse en ligne des informations sur le patrimoine naturel terrestre et marin en France métropolitaine et en outre-mer.

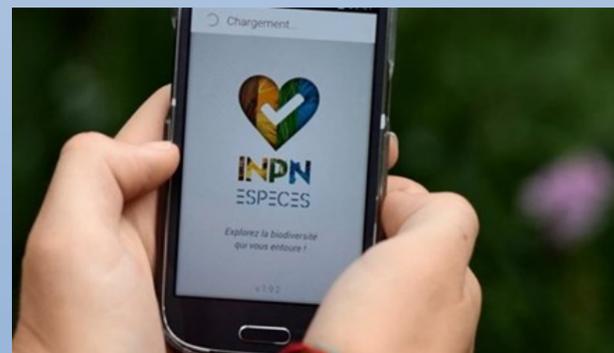
Les données d'inventaire naturaliste sont fournies par les experts et chercheurs du Muséum et leurs partenaires. Leur validation et leur diffusion est l'aboutissement d'un long travail associant scientifiques, collectivités territoriales, naturalistes et associations de protection de la nature en vue d'établir une synthèse, régulièrement mise à jour, du patrimoine naturel en France.

#### INPN Espèces

est une application smartphone gratuite pour découvrir la diversité des espèces végétales et animales présentes autour de vous depuis votre mobile.

Il vous est aussi possible de partager vos observations et photos.

**Découvrir, comprendre, partager et protéger**



## Le territoire de notre forêt est classé ZNIEFF à double titre :

### -Forêts et prairies du Ried de l'III de Nordhouse à Fegersheim

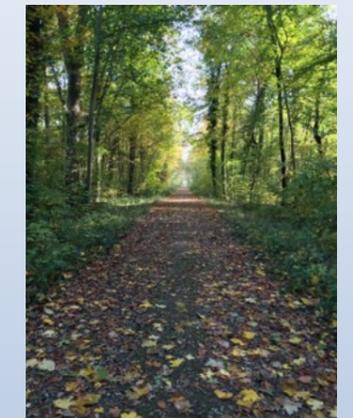
La délimitation de cette ZNIEFF est basée sur le réseau de prairies humides situé autour du massif boisé. La forêt a été incluse car il s'agit d'un boisement humide du Ried et des derniers lambeaux de forêt pâturées du Ried alsacien abritant quelques espèces déterminantes remarquables.

### -Zone inondable de l'III de Colmar à Illkirch Graffenstaden.



De plus en plus fréquentée, notre forêt et ses chemins environnants sont autant de circuits de promenade appréciés par nombre de promeneurs, de randonneurs, de joggeurs et autres cyclistes.

Un moment de détente pour certains, une petite promenade en famille le dimanche, profiter des changements de paysage au fil des saisons, observer la faune et la flore qui la composent, se ressourcer. Le promeneur y recherche un moment de tranquillité au plus proche de la nature.



Pour d'autres, c'est un lieu idéal pour s'adonner à leur pratique sportive. Nombre de joggeurs et de marcheurs profitent de cet environnement calme et ressourçant à l'écart de la circulation automobile.

### Plusieurs circuits balisés traversent ou longent notre territoire :

- Le circuit des pêcheurs**, anneau jaune sur la carte IGN, d'une distance de 8 km et d'une durée d'environ 2h40, il relie les communes d'Eschau, Ohnheim et Fegersheim, en longeant le ban d'Ichtratzheim
- Le sentier de l'III**, longe l'III de sa source jusqu'au Rhin. Il longe Le Petite Ill qui passe à Ichtratzheim (côté Hipsheim-Eschau)
- L'itinéraire cyclable n° 14** du Bas Rhin « Strasbourg-Sélestat » de 52 km traverse le village
- Un itinéraire Canoë-kayak** traverse la forêt au niveau de la Petite Ill

### Des sentiers pédestres ont également été identifiés :

L'un permet de se rendre vers la petite Ill et le pont de la Grossdicht en connexion avec la forêt de Hipsheim  
Un autre, en empruntant le chemin de gauche à l'entrée de la forêt, dirige le promeneur vers la borne du millénaire.

## Je protège cette belle forêt

Si cet environnement est ouvert à tous il est essentiel que chacun ait conscience de ce qu'il doit faire et ne pas faire, des actes verbalisables dans le but de conserver et protéger ce patrimoine vivant. Des agissements qui peuvent paraître anodins et qui pourtant ont un impact direct sur l'équilibre de la forêt.



Il est primordial de rester sur les chemins balisés car l'odeur humaine perturbe la faune pendant plusieurs heures



Le propriétaire d'un chien doit en rester maître pour qu'il reste tout au long de l'année sur les chemins. La non tenue du chien en laisse entre le 15 avril et le 30 juin, période de mise bas et nidification, est passible d'une amende de 750€



Il est interdit de fumer en forêt entre le 15 mars et le 15 octobre, infraction passible d'une amende de 750€



Il est interdit d'allumer un feu dans la forêt ou à moins de 200 m (règles spécifiques pour les propriétaires et ayants droits). Également verbalisable par une amende de 750€



Laisser ses déchets dans la forêt (même un papier, mégot,...) constitue une infraction à 68€ voire 1500€ si transportés en véhicule



On observe les animaux sans les toucher. Par exemple, un faon seul n'est pas abandonné mais caché par sa mère pour le protéger

## Quelles essences dans la forêt d'Ichtratzheim ?

Plus d'une dizaine d'essences différentes ont été répertoriées dans la forêt communale d'Ichtratzheim. Néanmoins trois variétés représentent à elles seules environ 60% de la composition de la forêt, avec, dans l'ordre d'importance : l'érable sycomore, le frêne commun et le chêne pédonculé. Viennent ensuite le charme et l'aulne glutineux et enfin pour 17% de sa composition l'érable champêtre, l'érable plane, le hêtre, le merisier, le noyer noir, le tilleul et autres feuillus.



Chêne pédonculé



Hêtre

## Quelques arbres têtards subsistent !



L'arbre têtard aussi appelé trogne, halot, ou encore touse est un arbre régulièrement taillé à la même hauteur. Ce traitement sur des décennies occasionne l'apparition de nombreuses cicatrices en forme de bourrelets tourmentés caractéristiques.

L'arbre têtard est en voie de disparition depuis quelques années en France.

Et pourtant ces arbres au charme particulier ont principalement été créés par l'homme pour fournir du bois de chauffage, du bois de vannerie, des manches d'outils et autres piquets ou encore en fourrage pour les cochons.

Rustiques par nature, ces arbres têtards ont été forgés pendant des décennies par la main de l'homme. Leur silhouette si caractéristique a été obtenue à force de tailles sévères, toujours à la même hauteur. Cette coupe d'origine est ensuite entretenue par la coupe toujours à la même hauteur de tous les rejets.

Au fil des saisons, le cœur de l'arbre se creuse sous la pression continue des intempéries. Au bout de plusieurs décennies, l'arbre têtard devient ainsi un véritable refuge pour certains oiseaux et rapaces nocturnes notamment, mais aussi pour des espèces menacées comme les scarabées « pique-prune ».

Les essences concernées sont très diverses, saules (en bordure de rivière), frênes, charmes ...

Vous pourrez en apercevoir en vous dirigeant vers les Ponts Gross et Kleindichel.



## La faune :





### Un panneau pédagogique bientôt à l'entrée de la forêt d'Ichtratzheim

L'implantation d'un panneau d'information à l'entrée de la forêt permettra à chaque usager de visualiser les différentes possibilités de promenade, d'en découvrir les atouts et curiosités mais également de rappeler les bonnes pratiques.

Un arrêté préfectoral du 15 avril 2019 concerne la gestion du patrimoine forestier d'Ichtratzheim entre 2019 et 2038. Il reprend dans son article premier l'intérêt de la forêt d'Ichtratzheim : la production ligneuse, une fonction écologique, une fonction sociale et la protection physique.

La forêt communale est un patrimoine commun dont nous pouvons tous être librement usagers. C'est par nos comportements respectueux que nous contribuons à sa pérennité, au maintien de son équilibre et sa gestion durable.

## FAISONS ÉVOLUER NOTRE REGARD SUR LES COURS D'EAU :

### DU COURS D'EAU SAUVAGE AU COURS D'EAU AMÉNAGÉ

Le Rhin sauvage et l'Ill étaient historiquement des cours d'eau à vaste zone d'expansion, difficilement navigables, engendrant de fréquentes inondations et des zones de risque de maladie en raison de ce qui était identifié comme le « mauvais air » des marais (littéralement « mal'aria », qui correspond à la malaria, aussi appelée le paludisme).

La forêt d'Ichtratzheim se trouve dans cette zone du Ried qui était concernée par les crues de l'Ill.



Représentation du Rhin sauvage + Carte du Rhin et de l'Ill en 1841.

Le Rhin est resté à l'état sauvage jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle, il était parsemé d'îles séparées par une succession de chenaux et de faux bras. Sa largeur s'étalait sur plusieurs kilomètres et à chaque crue de nouvelles îles se formaient pendant que d'autres étaient englouties.

L'aménagement du Rhin décidé par les Etats riverains a conduit à la suppression des îles et en la création d'un lit unique. Les berges ne sont plus submergées que par les crues importantes, et le débordement est limité sur chaque rive par un système continu de digues de hautes eaux, situées parfois à plus d'un kilomètre en retrait des berges, submersibles uniquement pour des crues de fréquence de retour supérieur à 200 ans.

Concernant l'Ill, la crue exceptionnelle de décembre 1882 et les dégâts causés par les inondations à l'intérieur de la ville de Strasbourg ont accéléré d'une façon importante l'idée de la construction d'un canal appelé à dériver les crues de l'Ill vers le Rhin au niveau d'Erstein et les études ont été entreprises les années suivantes. L'ensemble des travaux de construction du canal de décharge et des ouvrages annexes s'est échelonné sur les années 1886-1891.

Ces aménagements du Rhin et de l'Ill ont permis la mise en culture de nouvelles terres, une navigabilité propice au développement économique le long du Rhin et un assainissement du territoire qui a permis de faire disparaître le paludisme (malaria) d'Alsace avant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale.

Ces stratégies d'aménagement, de canalisation, d'endiguement,... des cours d'eau ont été déclinées plus localement sur les petits cours d'eau, notamment lors des remembrements des années 60-70.

Il s'agissait alors de rationaliser le tracé des rivières pour optimiser les terres cultivables, tout en garantissant une évacuation rapide des eaux de crue.

## LA PRISE EN COMPTE DE L'ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Ces aménagements et cette évolution du regard qui était porté aux rivières ont progressivement eu un impact environnemental : assèchement du Ried, appauvrissement de la biodiversité, y compris aquatique, dégradation de la qualité des eaux,...

En 2018, l'Etat a imposé aux collectivités locales d'intégrer la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI » afin de prendre en considération et améliorer les différentes composantes des cours d'eau, et notamment :



- Le bon état écologique : protection du milieu naturel, des écosystèmes aquatiques, renaturation, ...
- La prévention des inondations dans un contexte de dérèglement climatique alternant phases de sécheresse et d'inondations

Cette nouvelle compétence financée par la taxe GEMAPI, permettra la poursuite et le développement de la mise en œuvre de projets concrets sur les territoires.

## COMPRENDRE UN COURS D'EAU

### La ripisylve

Ce mot désigne simplement l'alignement des végétaux qui bordent la rivière. Son système racinaire offre des zones de reproduction à certains poissons et invertébrés. La ripisylve est par définition souvent peuplée d'arbres qui aiment avoir les pieds dans l'eau comme le frêne, le saule ou l'aulne.

Lorsqu'elles sont en bon état, les ripisylves jouent un rôle important pour l'équilibre de la rivière : stabilisation des berges, zone de rétention des sédiments, habitats pour différentes espèces, continuité écologique, potentiel auto-épurateur du cours d'eau et, dans certains cas, rafraîchissement de l'eau ou encore atténuation des crues. Pourtant, aucun texte réglementaire en France ne protège spécifiquement ces forêts, alors que 99% des ripisylves d'Europe ont été détruites.



La Scheer derrière le cimetière avec la ripisylve qui retrouve un aspect sauvage : épaves, arbres plantés à proximité (sur la droite) qui ont bien poussé,...



Photos d'une jeune poule d'eau et d'une libellule prises à Ichtratzheim : la ripisylve et les plantes hélophytes sont leur écosystème

## Variation des vitesses d'eau dans une rivière

En cas de crue dans un cours d'eau linéaire, l'eau va prendre de la vitesse, engendrer de l'érosion et occasionner plus de dégâts que dans un cours d'eau à méandres. Pour certains regards, l'absence de sédiments peut donner l'impression d'un cours d'eau « propre », mais qui ne correspond pas à une rivière sauvage de plaine.

Une rivière est une zone de vie, elle ne sert pas qu'à évacuer l'eau. Comme toute zone de vie, il est nécessaire d'avoir des écosystèmes différents pour favoriser la biodiversité.

Tout cela passe par des variations de la vitesse d'écoulement des eaux, afin de s'approcher de ce qui pouvait exister lorsque les rivières étaient sauvages, d'avoir des hauteurs d'eau différentes et créer une alternance entre zone d'écoulement rapide et zone de dépôts.



Pose d'épis dans la Scheer à Ichtratzheim en 2017 afin de diversifier la vitesse d'écoulement de l'eau

## La bande des 5 mètres enherbés le long des cours d'eau

Les produits pesticides ou chimiques pulvérisés à proximité des points d'eau peuvent avoir des conséquences néfastes pour la vie aquatique. C'est pourquoi l'État a défini des règles d'utilisation de ces produits à proximité des points d'eau.

La bande enherbée de 5m peut répondre à plusieurs objectifs réglementaires :

- Zone de Non Traitement : la distance entre le cours d'eau et la zone de traitement par pesticides est de 5m au minimum, et peut être plus importante selon les produits
- Bande enherbée pour protéger les cours d'eau des nitrates
- Une condition agro-environnementale pour des aides de la PAC, avec pour objectif :
  - Protéger les sols des risques d'érosion
  - Protéger les eaux en limitant le risque de pollution
  - Favoriser les auxiliaires de culture et la biodiversité

Cette bande de 5m se situe généralement sur des terrains privés. Ces nouveaux axes sont devenus des corridors écologiques pour la faune afin de connecter plus facilement différents espaces boisés.



Bande de 5 m enherbée le long du Eichmattgraben au bord de la forêt d'Ichtratzheim

## La sécheresse

La Scheer et l'Andlau sont des cours d'eau alimentés en eau par les pluies sur le massif vosgien ou sur son piémont. Cela fait maintenant plusieurs étés que le manque d'eau est nettement visible, avec des rivières quasiment à sec. Cet été, la Scheer était totalement à sec à hauteur de Kogenheim.

L'Ill est moins impactée par ce phénomène, ce qui lui permet en été de réalimenter la Scheer via le Eichmattgraben derrière le cimetière. Malgré cela, le peu d'eau dans la Scheer au niveau de la Rossschwamm était bien visible.

Des chercheurs des Universités de Strasbourg et Fribourg ont pu retracer, grâce à diverses données, les périodes sèches en Alsace-Lorraine depuis 1500. En 1540 ils ont constaté une sécheresse de 10 mois, en 1921 une sécheresse qui a démarré en octobre 1920 et a perduré sur l'année 1921. Plusieurs sécheresses égales ou supérieures à 8 mois ont touché l'Alsace-Lorraine entre 1500 et 1800. A partir de 1870, ils ont remarqué une augmentation dans la durée et la fréquence des sécheresses. Dans un contexte de changement climatique ce type de phénomène risque de se généraliser comme d'autres événements météorologiques extrêmes.



*L'Andlau à l'été 2020 entre Ichtratzheim et Lipsheim. Le lit mineur est une faible zone de refuge pour la vie aquatique.*



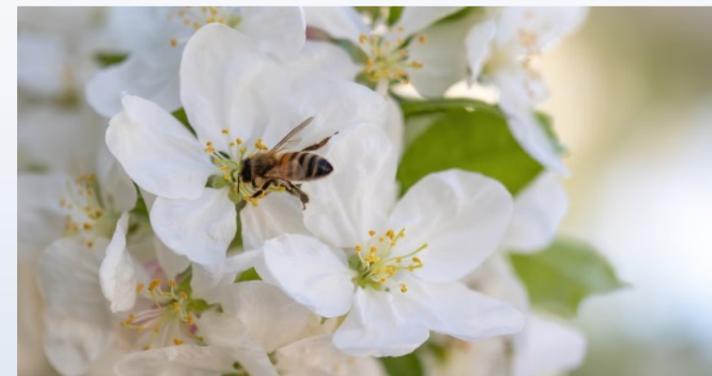
*La Scheer à sec en plaine d'Alsace*

Depuis plusieurs étés que l'Etat impose des restrictions de l'usage de l'eau dans le Bas-Rhin, via des réglementations appelées « arrêté sécheresse ». Ces arrêtés ne s'imposent pas en totalité aux prélèvements d'eau dans la nappe phréatique, mais à ceux effectués dans ou à proximité des cours d'eau. A Ichtratzheim l'eau du robinet provient de la nappe phréatique, c'est pour cela que l'interdiction d'arrosage du jardin en journée ne s'appliquait pas ; pour autant cela n'empêche pas de faire preuve de bon sens pour un usage raisonné de l'eau.

## LE RETOUR DES ABEILLES À ICHTRATZHEIM : 1 AN APRÈS

Souvenez-vous... il y a 1 an, dans le cadre de la démarche « Commune nature – 3 libellules » et en partenariat avec l'association locale des apiculteurs, des ruches avaient été installées en périphérie du village.

**L'abeille est utilisée par la commune comme un indicateur de la biodiversité locale**  
**Elle est le reflet de ce qui se passe pour les autres pollinisateurs, insectes, papillons,... et pour toute la chaîne alimentaire**



La météo favorable à une floraison durable a fait le régal des abeilles et autres pollinisateurs. Ici une abeille qui butine un cerisier à Ichtratzheim le 1<sup>er</sup> avril 2020.

### Qu'en est-il, 1 an après ?

Pour un premier constat, nous pouvons dire que tout s'est bien passé cette année, bien qu'il ait fallu l'apport d'une aide humaine.

En effet, pour que nos amies les abeilles puissent s'épanouir, il leur faut des fleurs et des haies. Et, le problème dans notre village, c'est qu'après la floraison des arbres fruitiers, de mars à mai, elles n'ont plus assez de nourriture et meurent de faim.

C'est là qu'intervient Monsieur Lachmann Eric, apiculteur en charge des ruches du village.

Début juin, il déplace les ruches dans les forêts d'acacias et tilleuls des villages alentours (Zellwiller, Stotzheim, Ebersheim, Kogenheim) avant de partir en montagne pour la production de miel de sapin et châtaigniers.



Véritable source de vie pour les abeilles et autres pollinisateurs, notre flore est mise à rude épreuve, entre les pesticides, la disparition des espèces sauvages, les prairies fauchées précocement, la suppression des haies et les jardins trop bien entretenus. Les plantes ne trouvent plus refuge et il devient compliqué pour les abeilles de trouver de quoi se nourrir.

Nous pouvons lutter contre cet appauvrissement grâce à quelques astuces pour agir à notre échelle :

Limitons la tondeuse ou le rotofil : les abeilles raffolent des espèces sauvages, parfois envahissantes que nous nommons « mauvaises herbes »

Cultivons notre jardin : le potager ou le verger sont des oasis mellifères particulièrement appréciées des insectes

Après la culture : semons des engrais verts pour couvrir le sol et colorer le jardin avec des fleurs, de fin août à mi-octobre

## Biodiversité

Nous constatons que la biodiversité manque à Ichtratzheim. En bordure de forêt, nous trouvons des balsamines très bénéfiques pour les abeilles.



## Le miel d'Ichtratzheim

Le miel « **Made in Ichtratzheim** » est un excellent miel mille-fleurs, doux et parfumé.

Il est certifié IGP (Indication Géographique Protégée) ce qui désigne un produit dont la qualité ou la réputation est influencée par son origine géographique. C'est un miel qui n'a rien à cacher.

Ses conditions de fabrication sont définies dans un cahier des charges contrôlé par un organisme indépendant, deux fois par an. Les ruches, ainsi que la récolte, doivent être en Alsace.

Le critère IGP est assez exceptionnel et nous pouvons dire qu'il conduit à un produit haut de gamme.

## La surprise de fin d'année

Cette année, pour pallier à la suppression de notre repas de fin d'année, nos aînés auront la surprise de trouver un pot de notre excellent miel d'Ichtratzheim dans un panier garni provenant des Foies Gras du Ried.



Bien-sûr, ce miel sera en vente continue dans la boutique des Foies Gras du Ried. Alors, n'hésitez pas à le faire goûter autour de vous !



Prairie sauvage naturelle en plein été 2020 (semée l'année dernière). Elle constitue une zone de refuge pour les insectes, papillons,... notamment en été lorsque les prés sont fauchés.

Chacun peut être acteur et participer au développement de la biodiversité locale en suivant les astuces décrites dans cet article. Nous pouvons agir sur les espaces verts, pour le reste il faut laisser le temps à la nature d'en reprendre possession.

Photo prise sur le terrain communal utilisé pour les ruches. En plein été, le 27 août, la gestion différenciée des espaces verts permet de maintenir des herbes et des fleurs nécessaires notamment aux papillons. Ici un papillon Bel-Argus bleu céleste.



## ➔ LES TRAVAUX À ICHTRATZHEIM FAUBOURG:

Un article du bulletin communal de 2019 vous présentait la chronologie de l'avancement du chantier à Ichtratzheim-Faubourg jusqu'à fin novembre 2019. Le présent article poursuit cette description des différentes étapes d'avancement des travaux jusqu'à leur finalisation.

La fin des travaux était prévue initialement avant Noël 2019. Les conditions météo, les fouilles archéologiques, les habituels aléas de chantier,... ont impacté le planning et nécessité un arrêt de chantier à la période de Noël avec un report de la fin des travaux à février 2020.

Le phasage des travaux avec la circulation de la 1083 s'étant révélé plus complexe qu'identifié, la dernière phase de réalisation des enrobés devait nécessiter une coupure totale de la 1083, qui a été programmée du 27 mars au 2 avril, concomitamment à des travaux de renouvellement de l'enrobé jusqu'à Hipsheim.

En raison du confinement et des mesures de prévention à respecter par les entreprises encore peu détaillées à cette époque en raison d'un risque nouveau, les travaux nécessitant une coupure de la 1083 ont finalement été réalisés fin mai 2020.

Démarrés en juillet 2019, il aura donc fallu 1 an de travaux jusqu'à ce que le carrefour et les feux tricolores soient opérationnels.

Ce carrefour permet maintenant de :

- bien marquer l'entrée en agglomération afin d'inciter les véhicules à ralentir
- sortir les bouchons de la zone d'agglomération pour diminuer les nuisances des riverains
- éviter 700 mètres de bouchons pour les habitants d'Ichtratzheim-village se rendant vers le Nord (distance entre les nouveaux feux et les feux de Fegersheim)
- faciliter la desserte des riverains et entreprises implantées au faubourg
- réduire fortement le nombre de Poids Lourds qui s'engouffraient dans le village
- poursuivre éventuellement l'aménagement de la RD83 dans l'EMS entre Fegersheim et Lipsheim

### **Le saviez-vous ?**

En arrivant sur le carrefour du Faubourg depuis le Sud, le feu tricolore est synchronisé avec celui de Fegersheim afin de disposer d'une « onde verte ». Si vous avez le feu au vert à Ichtratzheim et que vous respectez la vitesse de circulation en agglomération, sans incident de circulation le feu sera aussi au vert à Fegersheim.

Le carrefour d'Ichtratzheim-Faubourg n'est donc pas un feu supplémentaire pour les utilisateurs de la 83, mais un décalage de 700m du feu de Fegersheim.



## 9 décembre 2019

La pose des enrobés est en cours dans la rue de l'Andlau et la route de Lyon à Ichtratzheim-Faubourg. Cette intervention ne concerne pas l'axe principal de la RD1083, mais les zones liées au domaine communal.



## 13 décembre 2019

Pose des enrobés côté Est du carrefour.



## 18 décembre 2019

La circulation de la 1083 est rétablie en 2 x 2 voies pour la période des fêtes et le chantier mis en pause afin de laisser les ouvriers récupérer des conditions météorologiques difficiles.

## 13 janvier 2020

Reprise des travaux hors emprise de chaussée (bassin de récupération des eaux pluviales et ouvrages connexes).

## Nuit 31 janvier au 1<sup>er</sup> février 2020

Mise en place du balisage et de la signalisation sur la 1083 afin de basculer la circulation sur deux voies de circulation dans le sens Sud-Nord et une voie dans le sens Nord-Sud.

## 3 février 2020

Reprise des travaux sur chaussée.

## 17 février 2020

Début des travaux d'élargissement de la bretelle en bas de l'échangeur d'Ichtratzheim-village : plusieurs jours sont nécessaires.

L'accès à la RD1083 depuis le village et vers Strasbourg se fait par la partie haute du pont.



## 18 février 2020

Les travaux au Faubourg se poursuivent et une intervention est réalisée dans la nuit du 18 au 19 février afin de basculer la circulation sur une voie dans les deux sens.

Cette bascule permet à l'entreprise de réaliser l'aménagement complet du giratoire et des îlots, tout en continuant à travailler sur le trottoir côté Ouest.

## 17 mars 2020

Confinement de la France en raison de la COVID qui a engendré l'annulation de la fermeture totale de la 1083 initialement programmée du 27 mars au 2 avril.

## 27 avril 2020

Les travaux de finition (hors chaussée) reprennent dans le strict respect des nouvelles mesures d'hygiène et de sécurité préconisées par l'OPPBT (Organisme National de Prévention des Risques dans le BTP).

## Mai 2020

Communication publique du Département et de la Commune afin d'informer le plus largement possible les automobilistes et les riverains des communes du secteur. La circulation de transit sera totalement déviée sur l'autoroute du piémont des Vosges et l'accès vers le Nord devra se faire par d'autres axes.

L'information sur les déviations est diffusée via communiqué de presse, article DNA, panneaux de déviation, message sur les panneaux dynamiques des autoroutes à Sélestat et Strasbourg, messages Facebook (commune, info-traffic du Bas-Rhin,...), distribution d'une lettre d'info spécifique aux habitants d'Ichtratzheim avec un plan,...

Le message Facebook de la commune a été vu par plus de 58.000 personnes.



22 mai 2020

Fermeture totale de la RD1083 dans les deux sens de circulation le soir avec l'aide des gendarmes des brigades locales et du peloton motorisé.  
 Démarrage des travaux d'enrobés à Ichtratzheim-Faubourg dès la 1083 fermée, avec pour objectif de rouvrir l'axe le lundi matin avant 06h00.



23 mai 2020

Les travaux se poursuivent sur deux chantiers réalisés concomitamment :  
 -Carrefour d'Ichtratzheim  
 -Enrobés sur la 1083 entre le Faubourg et la chapelle de Saint Ludan



24 mai 2020

Les travaux se poursuivent comme prévu sans incident majeur impactant le planning. La réouverture à la circulation est prévue le lendemain matin.



## 25 mai 2020

La RD1083 à hauteur d'Ichtratzheim a bien été rouverte à la circulation dans les deux sens dans la nuit de dimanche à lundi en 2 x 1 voie.

Comme prévu, les travaux de la seconde opération se poursuivent (remise à neuf de l'enrobé d'Ichtratzheim-Faubourg à Hipsheim-St Ludan).



Une vidéo réalisée par l'entreprise de travaux reprend en image ce week-end intense.

<https://vimeo.com/430833534/eeb5e2665d>

## 27 mai 2020

Fin des travaux d'enrobés d'Ichtratzheim Faubourg à Hipsheim St Ludan sur la RD 1083, avec réouverture à la circulation de la route dans les 2 sens. Les rotations autour du carrefour ne sont pas encore possibles.



## 10 juillet 2020

Les services du Département du Bas-Rhin et du SIRAC ont procédé à la mise en service des feux de régulation du trafic et à l'ouverture complète du carrefour.



## 24 juillet 2020

Echanges sur place concernant la programmation des feux et les ajustements de programmation nécessaires : en présence du Maire d'Ichtratzheim, d'un Adjoint de Fegersheim, des services du Département et des services du SIRAC de l'EMS.

## Aout 2020

Mise en œuvre de la mise à jour de la programmation des feux afin de garantir une « onde verte » dans le sens Sud-Nord comme demandé avec insistance par le Maire d'Ichtratzheim.

Le sens Nord-Sud passe au rouge en cas de détection d'un véhicule souhaitant faire une rotation.

## Septembre 2020

Des nouveaux panneaux d'agglomération rappellent avec plus de visibilité que la vitesse est limitée à 50km/h dans Ichtratzheim-Faubourg et que les automobilistes entrent dans une agglomération

*Comme cela avait été fait pour le village, la commune a souhaité que soit intégrée la déclinaison « Ichterze » afin de faire perdurer notre langue et culture régionale.*



**12 octobre 2020**

Démarrage des travaux d'embellissement du carrefour.



**14 octobre 2020**

Réalisation de marquages au sol dans les zones gérées par la commune suite à concertation avec les riverains :

- Route de Lyon : marquage de la zone de circulation des piétons afin de conserver une bande piétonne libre et ne pas inciter les véhicules (notamment PL) à stationner sur cette large surface.
- Rue de l'Andlau : l'ensemble de la rue est gérée en « zone de rencontre » avec priorité aux piétons et stationnement interdit hors des places matérialisées pour garantir un passage aux éventuels véhicules de secours. Les journées de la semaine, le stationnement est limité à 2h afin de garantir des places de stationnement disponibles pour les riverains et la non utilisation des places comme parking de co-voiturage.



**Novembre 2020**

Formalisation d'une convention entre la commune et le Département du Bas-Rhin afin de définir les rôles de chaque partie dans l'entretien du Faubourg qui est une zone d'agglomération mais sur un axe particulier à fort trafic routier. Cette convention a aussi permis de formaliser les règles d'entretien de la RD621 qui va jusqu'à la place de la mairie du village.

**Novembre/décembre 2020**

Interdiction du transit des poids lourds, y compris en journée, afin de confirmer la transformation de la 83 en axe de desserte locale et non plus comme axe de transit.



**Après plusieurs décennies de réflexion et d'études commencées dans les années 1980, il aura fallu attendre 2020 et 1 an de travaux pour que l'aménagement de l'agglomération d'Ichtratzheim-Faubourg soit concret**

**Avec le pont sur la 83 à Ichtratzheim village dont les premières réflexions datent des années 1970 et qui se sont concrétisées en 1990, c'est maintenant l'ensemble du territoire de la commune d'Ichtratzheim qui s'est adapté à la hausse importante et continue de l'utilisation de la 83 par des automobiles depuis les années 1950-1960**

*Le parc automobile français a été multiplié par 17 entre 1950 et 2020*

## LE TRANSIT DES POIDS LOURDS SUR LA D83 :

### Histoire de 83

Dans le cadre de la fusion en 2021 des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin en une seule structure, la « Collectivité Européenne d'Alsace », un renommage des routes est en cours de réalisation afin d'avoir une unité pour la gestion des routes des deux actuels Départements.

Après la RN83 et la RD1083, l'axe routier qui traverse notre ban communal prend maintenant le nom de D83.

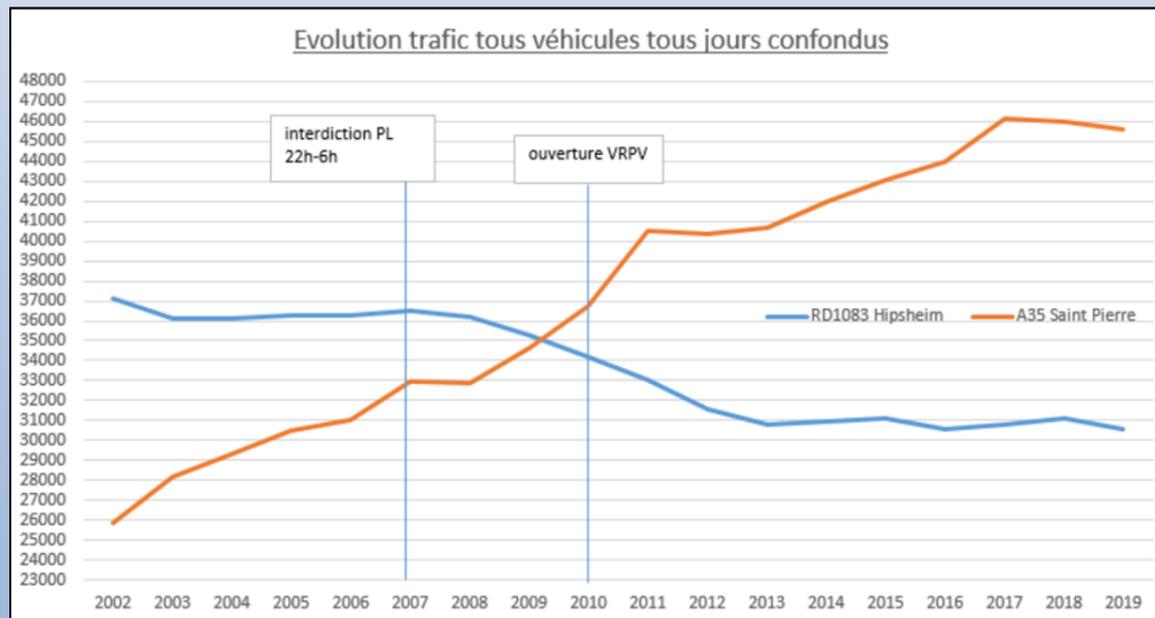
A savoir qu'à l'intérieur de l'Euro Métropole de Strasbourg, cet axe s'appelle la M83 (route métropolitaine 83).



Renommage en D83 et pose de nouveaux panneaux d'agglomération au Faubourg

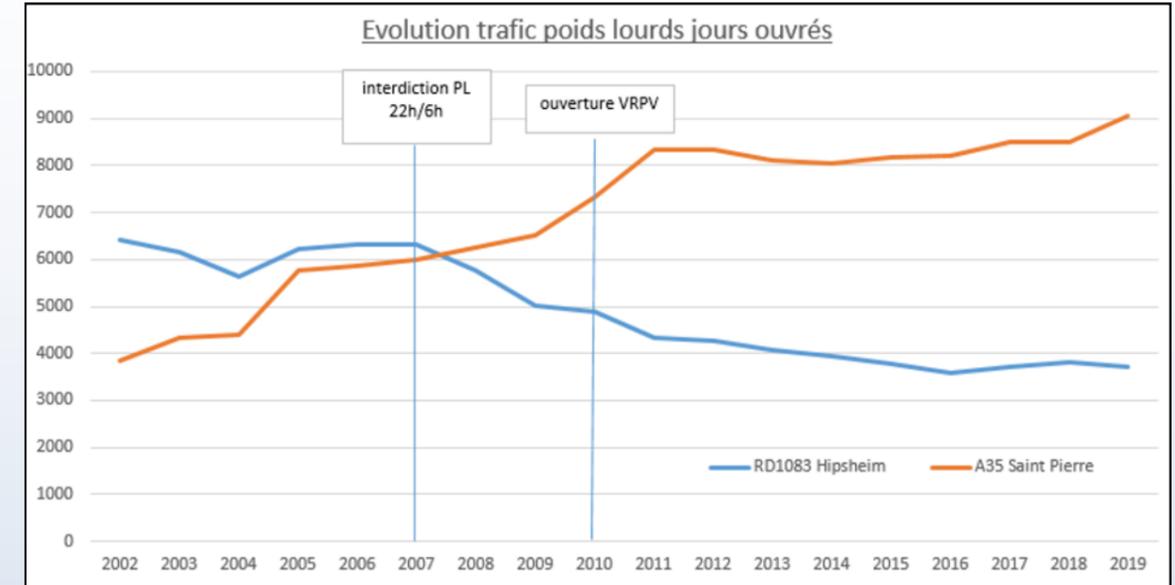
### De moins en moins de véhicules sur la 83

Avec l'ouverture progressive des différents tronçons de la Voie Rapide du Piémont des Vosges (VRPV), l'axe principal de transit Nord-Sud de l'Alsace est la VRPV (A35) et non plus la 83 qui a vocation à être un axe de desserte locale.

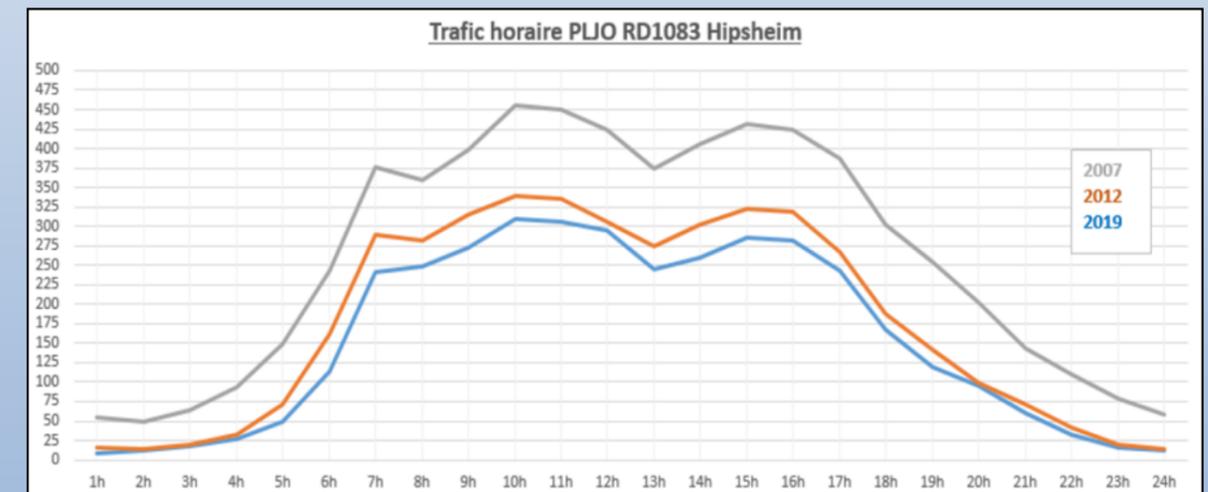


18% de trafic routier en moins sur la 83 entre 2002 et 2019

## La circulation des PL sur la 83



40% de PL en moins entre 2002 et 2019 les jours ouvrés



95% des PL circulent entre 06h00 et 22h00 les jours ouvrés

### Ouverture de la rocade Sud de Strasbourg : une nouvelle étape pour la 83

La rocade Sud est une nouvelle route de deux fois deux voies qui a pour but de relier l'A35 (Geispolsheim) à la M83 (Fegersheim-Lilly) et l'A353 vers le pont Pflimlin et l'Allemagne.

Cet axe permet notamment aux PL une desserte aisée de l'Allemagne ou de la zone industrielle de Strasbourg depuis la VRPV, alors que jusqu'à présent c'est la 83 qui était l'axe majeur utilisé à cet effet



L'échangeur de Fegersheim-Lilly connecte la 83 à la rocade Sud qui relie maintenant l'A35 au pont Pflimlin

### Interdiction de transit permanent des PL sur la RD83 : objectif de moins 1.000 PL/jour

Avec l'ouverture de la rocade Sud, afin de confirmer la vocation de desserte locale de la 83 et l'utilisation de l'autoroute A35 VRPV pour le transit en Alsace, un arrêté conjoint d'interdiction permanent de circuler est en cours d'élaboration et de validation par :

- La Préfète de la Région Grand Est, Préfète du Bas-Rhin (RN83)
- Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin (RD83 hors agglomération)
- La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg (RM 83)
- Le Maire de la Commune de BENFELD (RD83 en agglomération)
- Le Maire de la Commune d'ICHTRATZHEIM (RD83 en agglomération)
- Le Maire de la Commune de FEGERSHEIM (RM83 en agglomération)
- Le Maire de la Commune de KOGENHEIM (RD83 en agglomération)
- Le Maire de la Commune de LIPSHEIM (RM83 en agglomération)

Cet arrêté interdira en permanence le transit des PL (plus de 3,5 tonnes) sur la 83 entre l'A35 (au niveau de peloton autoroutier d'Ebersheim) et l'échangeur de Lilly à Fegersheim.

La circulation par les PL restera autorisée pour la seule desserte locale.

L'objectif attendu à moyen terme est la réduction d'environ 25% des PL qui circulent sur la 83, soit environ 1000 PL/jour en moins. Cela amènera une augmentation d'environ 2,3% de trafic « tous véhicules » sur l'A35 VRPV.

### LA COVID-19 RYTHME L'ANNÉE 2020 :

Fin 2019 une nouvelle maladie à Coronavirus se développe en Chine. Dès début 2020, les premiers cas sont identifiés en France. Le 30 janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé – OMS, prononce l'état d'urgence de santé publique de portée internationale. Fin février, le nombre de cas hors de Chine est plus élevé que dans ce pays. Le 11 mars 2020, l'OMS déclare l'épidémie de COVID-19 comme étant une pandémie.

#### Jeudi 5 mars

Un cas de coronavirus a été identifié dans une école d'une commune voisine d'Ichtratzheim. L'école est fermée à titre préventif. L'enfant ne fréquente pas le périscolaire de St Ludan qui est fréquenté par des enfants d'Ichtratzheim. Cette première situation locale marque les esprits et le fait que le virus est bien présent à proximité.

#### Dimanche 15 mars

Jour du premier tour des élections municipales qui ont été nationalement maintenues.

Le bureau de vote occupe toute la salle du conseil, un circuit de circulation est créé, des marquages au sol indiquent la distance à respecter, les isoloirs sont orientés vers le mur pour éviter de manipuler les rideaux, le bureau est aéré, du gel hydro-alcoolique et du désinfectant sont présents,...



#### Lundi 16 mars

Les écoles françaises sont fermées.

#### Mardi 17 mars à 12h

Entrée en vigueur du premier confinement national.

L'accueil physique en mairie est suspendu, la déchèterie est fermée tout comme le terrain de jeux des enfants, les travaux sur la 1083 sont suspendus,...

#### Jeudi 19 mars 2020

Un arrêté municipal est signé afin de fermer formellement le terrain de jeu des enfants et permettre aux forces de l'ordre de faire appliquer la règle.

Le soir, le Maire est informé par plusieurs Sénateurs que l'installation des nouveaux élus votés le dimanche 15 mars ne pourra pas se faire lors du conseil municipal prévu le lendemain, le vendredi 20 mars.

Dans toute la France, le second tour des élections est suspendu et les élus locaux en place doivent continuer leurs fonctions afin de gérer la crise sanitaire.

Les premiers contrôles de gendarmerie sont constatés dans la commune afin de faire respecter les règles du confinement.

## Vendredi 20 mars

La Préfecture interdit l'accès à l'ensemble des parcs et jardins publics, aux aires de jeux, aux forêts, terrains de sports urbains,...

## Samedi 21 mars

La solidarité communale commence à s'organiser : courses entre voisins, soutien aux aînés, activation par la commune du suivi des personnes vulnérables déclarées dans le registre communal prévu pour les risques majeurs,...

## Mardi 24 mars

Le Premier ministre indique qu'il est possible de prendre l'air ou de faire du sport durant 1h/jour et à moins de 1km de son domicile.

## Lundi 30 mars

Le seul commerce alimentaire d'Ichtratzheim participe à la solidarité locale en proposant des paniers repas (fruits, légumes, pains, fromages, viandes,...) livrés à domicile dans un rayon de 20km autour du village ou en retrait en boutique.

## Mercredi 1<sup>er</sup> avril

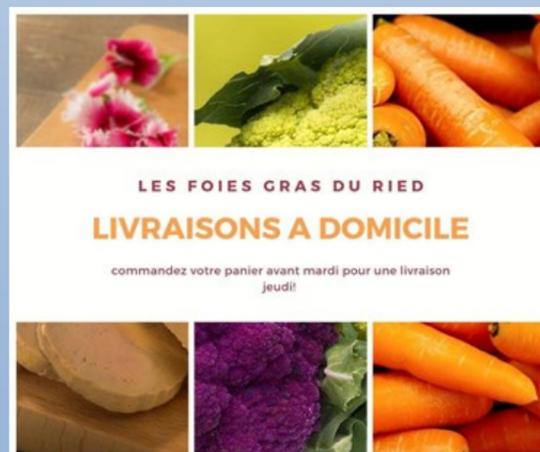
La Croix Rouge d'Erstein-Benfild propose son aide aux personnes isolées et vulnérables afin d'offrir écoute et assistance pour les premières nécessités.

## Jeudi 2 avril

Le sujet des violences intra familiales en période de confinement émerge de plus en plus et les messages sont relayés par la commune en lien avec la gendarmerie.

## Vendredi 3 avril

Une liste des commerces de proximité est diffusée par la com com et intègre l'entreprise « Les Foies Gras du Ried » d'Ichtratzheim qui diversifie de plus en plus son offre alimentaire pour répondre au besoin de proximité des villageois, tout en restant sur une gamme de produits qualitatifs.



## Lundi 6 avril

La commune diffuse sur Facebook et sur le site internet le guide AFNOR afin que chacun puisse confectionner des masques barrières « maison ».

En raison de l'état d'urgence sanitaire, les délais des demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux,...) sont suspendus.

La Préfecture constate une forme de « relâchement » du respect des règles de confinement

## Mercredi 8 avril

La Préfecture annonce un renforcement des règles sanitaires durant le week-end de Pâques : un seul adulte est autorisé à faire les courses, à se promener durant 1h,...

## Jeudi 23 avril

Monsieur le Maire a trouvé en direct un fournisseur de masques barrières AFNOR capable de livrer des masques aux habitants dès début mai. Une commande de 400 masques est immédiatement passée par la commune car ni le secteur privé, ni l'Etat ne sont à ce moment-là en capacité de fournir les protections nécessaires. Les communes et les collectivités locales se substituent tant que possible aux différentes carences afin de protéger au mieux la population.



## Mercredi 29 avril

La com com et le Département du Bas-Rhin annoncent aussi avoir commandé des masques barrières.

## Samedi 2 mai

Réception de la première version de travail du protocole sanitaire national pour les écoles: il fait plus de 60 pages et l'ouverture des écoles est annoncée pour le 11 mai.

## Lundi 4 mai

La déchèterie d'Erstein rouvre ses portes, mais une affluence très forte est constatée. Les délais d'attente sont longs les premiers jours et un agent de sécurité participe à la gestion de la circulation; il faudra attendre plusieurs semaines avant de retrouver une affluence habituelle.

Réception de la version officielle de protocole sanitaire pour la réouverture des écoles. Plusieurs réunions de travail avec la Directrice d'école, les Maires d'Hipsheim et d'Ichtratzheim, les agents communaux,... sont organisées afin de préparer la mise en œuvre du protocole sanitaire.

**Mercredi 6 mai 2020**

Les masques commandés en direct par la commune sont distribués aux villageois par les élus locaux (1 masque par personne)



Le même jour, de plus en plus de communes prennent des arrêtés municipaux visant à laisser l'école fermée en raison de l'impossibilité matérielle et organisationnelle de mettre en œuvre dans les délais le protocole sanitaire de 60 pages. Les communes d'Ichtratzheim et d'Hipsheim ne prennent pas un tel arrêté. Ces arrêtés seront progressivement invalidés par la Préfecture afin de garantir la réouverture progressive des écoles.

**Vendredi 8 mai**

Un masque par foyer fourni par la com com est distribué par les élus locaux aux villageois

**Lundi 11 mai**

C'est le jour du déconfinement, mais il n'est toujours pas possible de se déplacer à plus de 100km et les entreprises mettent en œuvre leurs protocoles sanitaires qui intègrent encore un recours massif au télétravail lorsque c'est possible.

**Mardi 12 mai**

Le protocole sanitaire transcrit au RPI d'Hipsheim-Ichtratzheim est finalisé et marque la possibilité d'ouvrir à nouveau l'école selon un échelonnement d'ouverture des classes défini au niveau départemental.

**Jeudi 14 mai**

Réouverture de la classe de CM2 sur le site d'Hipsheim et non à Ichtratzheim car la classe est très majoritairement composée d'enfants d'Hipsheim. Cela évite le transfert d'enfants sur le site d'Ichtratzheim par bus et permet de bénéficier de la présence des ATSEM pour mettre en œuvre l'accompagnement pour appliquer les gestes barrières.

Seuls quelques enfants de la classe de CM2 reprendront le chemin de l'école le premier jour.



**Dimanche 17 mai**

Nouvelle distribution de masques barrières par les élus communaux



**Samedi 23 mai**

Les nouveaux élus communaux peuvent enfin s'installer et prendre leurs fonctions suite aux élections du 15 mars.

Distanciation sociale, masques et nombre limité de personnes dans le public étaient de rigueur.

**Lundi 25 mai**

Les classes de CP et CE1 rouvrent sur le site d'Hipsheim. Le site d'Ichtratzheim reste fermé afin de concentrer les ATSEM et le protocole sanitaire sur un seul site.

**Jeudi 28 mai**

Seul 20 enfants sur les 140 habituellement scolarisés au RPI Hipsheim-Ichtratzheim ont repris le chemin de l'école.

Il est indiqué que les classes maternelles ne rouvriront pas avant la rentrée de septembre.

**Dimanche 31 mai**

Dernière distribution des masques barrières fournis par le Département et la com com.



**Lundi 1<sup>er</sup> juin**

Les classes de CE2 et CM1 peuvent reprendre le chemin de l'école toujours sur le site d'Hipsheim.

**Mardi 2 juin**

Ouverture d'un nouveau site d'école à St Ludan afin d'accueillir les enfants des parents prioritaires (soignants...) car les classes sont encore limitées à 15 enfants et toutes les classes ne sont pas ouvertes.

Ce site est géré directement par l'académie et s'adresse aux parents de toutes les communes du secteur.

**Lundi 22 juin**

Toutes les classes des écoles nationales doivent ouvrir pour les deux semaines avant les congés scolaires et permettre à tous les enfants de retrouver le chemin de l'école: le protocole sanitaire est allégé.

85% des enfants sont de retour à l'école, la majorité des absents sont des enfants de maternelle.

Le site de l'école d'Ichtratzheim est rouvert et une société de nettoyage réalise les nettoyages et désinfections nécessaires.

## Vendredi 17 juillet

Maintien par l'ADSI de la collecte de sang à Ichtratzheim, dans le cadre d'un protocole adapté, car les stocks nationaux sont faibles et que ces opérations doivent se poursuivre.

## Samedi 29 août

La préfecture impose le port du masque en extérieur dans les grandes villes du Bas-Rhin.

Les offres de dépistage du COVID par les laboratoires se développent.

## Lundi 31 août

En préparation de la rentrée scolaire, le port du masque en extérieur aux abords de l'école et de l'arrêt de bus d'Ichtratzheim est vivement conseillé par la commune.

## Mardi 1<sup>er</sup> septembre

C'est le jour de la rentrée scolaire pour les enfants du RPI Hipsheim-Ichtratzheim, qui expriment pour la très grande majorité la satisfaction de revenir à l'école et de retrouver leurs camarades.

Les Maires d'Hipsheim et d'Ichtratzheim, accompagnés de l'Adjointe en charge des affaires scolaires, ont fait conjointement le tour de toutes les classes des deux sites afin de s'assurer du bon déroulé de cette première journée et de l'application des mesures sanitaires.



## Jeudi 22 octobre

Le « taux d'incidence » du COVID par commune est maintenant connu et publié. Il est inférieur à 10 à Ichtratzheim.

## Samedi 24 octobre à 00h00

Un couvre-feu est mis en place dans le Bas-Rhin entre 21h et 06h et les rassemblements de plus de 6 personnes sont interdits. Les bars, salles de sports, buvettes associatives,... sont totalement fermés.

## Vendredi 30 octobre

Le « taux d'incidence » à Ichtratzheim dépasse les 1000.

Le port du masque en extérieur est généralisé dans le Bas-Rhin par la Préfecture, cela concerne aussi Ichtratzheim (place de la mairie, proximité des commerces, cimetière lors de la Toussaint,...)

A minuit démarre le second confinement de la France.



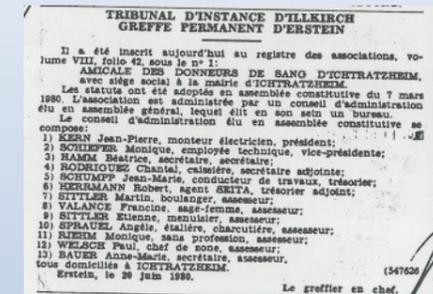
Ramassage d'un dépôt sauvage de pneus en forêt (véhicule identifié par la vidéo)



Cérémonie des Vœux du Nouvel An et valorisation des jeunes



L'ADSI fête ses 40 ans et remercie ses membres fondateurs



Fête des aînés aux Foies Gras du Ried



L'ADSI organise une après-midi de jeux et la 2<sup>ème</sup> vie du sapin



Tempête Ciara du 3 au 4 février : vents violents à plus de 100 km/h et coupure générale de courant durant 1 heure. Survol des bâtiments en drone pour vérifier l'état de certaines toitures



Un magnifique arc en ciel au dessus de notre village



Apparition dans notre forêt de mystérieux galets ; la vidéo n'a pas permis d'identifier les artistes ... pour les remercier !



Des militaires rendent visite aux enfants de l'école, pour les remercier d'avoir envoyé des dessins aux troupes en Opérations Extérieures pour les fêtes de fin d'année



Les élus distribuent plusieurs séries de masques aux villageois lors du confinement



La fibre optique est déployée à Ichtratzheim



Installation du nouveau Conseil Municipal, fin mai



Itinéraire canoë kayak sur la Petite ill



Notre village a été élu 1<sup>er</sup> village du Bas-Rhin où il fait bon vivre



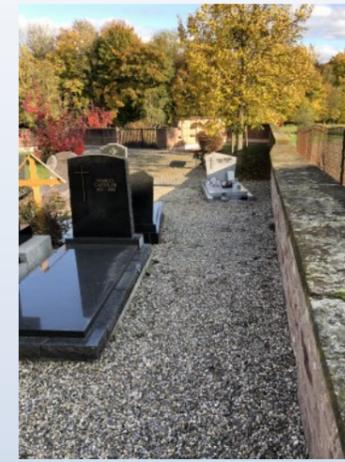
La rentrée des classes ... pour les municipalités aussi !



Des panneaux « Ichterze » au faubourg pour promouvoir le dialecte local



Décorations d'automne dans la commune



Nettoyage de 2 tombes historiques et création d'une allée vers le jardin des souvenirs au cimetière



Ichtratzheim et ses élus se sont mobilisés pour « Octobre Rose » dans le cadre du partenariat entre la commune et la Ligue Contre le Cancer du Bas-Rhin



Dépôt de gerbe le 11 novembre dans la stricte intimité de la municipalité



35 prélèvements effectués et 6 nouveaux donneurs pour la collecte du 17 juillet



Aménagement routier du faubourg



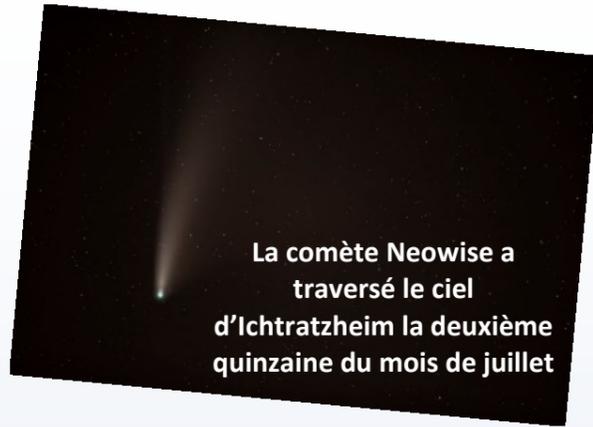
Une boîte aux lettres spéciale qui permet aux enfant d'écrire au Père Noël



Les élus distribuent des paniers garnis aux Aînés à l'approche des fêtes de Noël, pour remplacer la traditionnelle Fête des Aînés, annulée au vu du contexte sanitaire



La fusée SpaceX a décollé depuis la Floride le 30 mai à 21h22 pour traverser le ciel d'Ichtratzheim peu après 21h45 à la vitesse de 27 000 km/h



La comète Neowise a traversé le ciel d'Ichtratzheim la deuxième quinzaine du mois de juillet



Les perséides et sa pluie d'étoiles filantes au dessus du Niederfeld



Une Apple Maps car à Ichtratzheim !

# INSOLITE



La Patrouille de France a survolé le ban d'Ichtratzheim le 16 juillet pour rendre hommage aux soignants des hôpitaux strasbourgeois

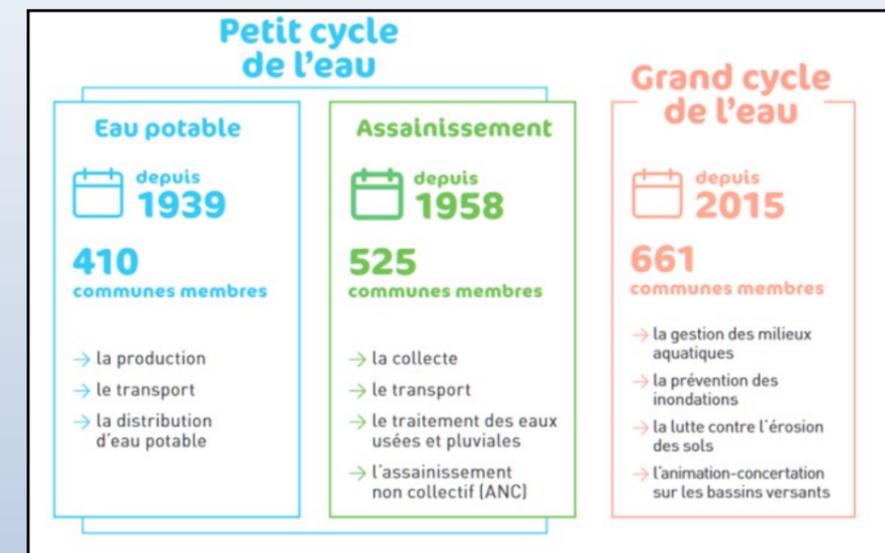


Des ânes traversent le Grossdichel durant leur promenade de confinement d'1 heure - 1 km pour goûter la bonne herbe d'Ichtratzheim !



Créé il y a plus de 80 ans, le SDEA est un établissement public de coopération spécialisée dans le domaine de l'eau, qui fédère des communes, des groupements de communes, l'Eurométropole de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin. Il est administré par des élus locaux issus de l'ensemble de ses territoires de compétences et emploie plus de 650 salariés exerçant une centaine de métiers de haute technicité. Acteur de référence national et européen de l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les départements

## LE SDEA, C'EST 3 NIVEAUX DE COMPÉTENCES



## UNE GOUVERNANCE À 3 NIVEAUX

- Echelon local, la gestion de proximité (rôle du délégué)
- Echelon territorial, la synergie et les projets communs (rôle du conseiller territorial)
- Echelon global, politique d'ensemble et économies d'échelle (rôle de l'administrateur)

## LES ÉLUS COMMUNAUX AU SDEA

Christophe ECKLY, délégué communal eau potable, conseiller territorial et administrateur

Grégory GILGENMANN, délégué intercommunal assainissement et Grand Cycle de l'eau :

- Président de la commission locale assainissement « Pays d'Erstein », conseiller territorial
- Président de la commission locale Grand Cycle « Ehn, Andlau, Scheer », conseiller territorial
- Conseiller territorial élu directement par la Com Com au bassin versant « Ill Aval »
- Administrateur du SDEA (rang de Vice-Président)

## Eau potable « Bruche Scheer »

4 communes : Duttlenheim, Duppigheim, Ernolsheim-sur-Bruche et Ichtratzheim  
6758 habitants desservis

935 870 m3 consommés  
1 puit (Ichtratzheim) et 4 réservoirs  
68km de conduites



Le puit d'Ichtratzheim alimente la commune et le Sud de l'EMS, les autres communes de « Bruche Scheer » sont alimentées par l'EMS : les échanges d'eau sont cadrés par une convention et des compteurs.

## Assainissement « Pays d'Erstein »

10 communes d'Osthouse à Ichtratzheim  
18 933 habitants desservis

1 station d'épuration à Erstein  
73 bassins et déversoirs d'orage  
45 stations de pompage  
158 km de réseaux  
4298 bouches d'égout



## Grand Cycle de l'eau « Ehn Andlau Scheer »

15 communes de Kogenheim à Ichtratzheim

En charge de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), nouvelle compétence devenue obligatoire en France en 2018.



Objectifs :  
Restauration de cours d'eau et d'écosystèmes  
Rendre le territoire plus résilient face aux cycles inondations/sècheresses

Secteur intégré au bassin versant Ill aval :

« Ill aval » correspond aux eaux qui terminent dans l'Ill en aval des ouvrages de gestion de l'Ill à Erstein

Cours d'eau concernés : Ehn, Andlau, Scheer, Bruche, Mossig, Souffel et l'Ill

119 communes sur 8 communautés de communes

160 329 habitants résidents

623 km de cours d'eau

## NOTRE EAU POTABLE : LES FUTURS ENJEUX



Le 1<sup>er</sup> octobre 2020 s'est réunie la commission locale du SDEA « Bruche-Scheer », à Molsheim, pour installer ses nouveaux membres. Cette commission comprend 4 communes représentées chacune par un délégué : Duttlenheim, Duppigheim, Ernolsheim-sur-Bruche, et Ichtratzheim.

Pour comprendre comment nous avons été liés à ces 3 communes géographiquement distantes, un retour en arrière s'impose.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), créée le 4 décembre 1967, devenait Eurométropole de Strasbourg (EMS), suite à la loi de réforme territoriale du 27 janvier 2014. Plusieurs communes en profiteront pour rejoindre l'EMS, qui désormais devait exercer de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences eau potable et assainissement. Ces compétences étaient auparavant assurées par le SDEA dans ce secteur.

Duttlenheim, Duppigheim et Ernolsheim-sur-Bruche se retrouvaient seules communes membres du SDEA Bruche, et devaient désormais acheter leur eau potable à l'EMS (250.000 m3)

Ichtratzheim quant à elle, se serait retrouvée commune indépendante, à la différence près que notre puits de captage permettait de vendre 400.000 m3 d'eau par an à l'EMS.

C'est ainsi que fut créée la commission locale SDEA Bruche-Scheer, afin de garantir les équilibres financiers de chaque secteur et l'approvisionnement en eau.

Le 8 octobre 2020, la Communauté de Communes Molsheim-Mutzig a décidé de reprendre à son compte la compétence eau potable au détriment du SDEA Bruche-Scheer. Cette décision politique deviendra effective le 1<sup>er</sup> janvier 2021, et signera la dissolution du secteur administratif SDEA Bruche-Scheer. Ichtratzheim se retrouve donc commune indépendante, comme en 2014 !

En parallèle l'EMS va mettre en service un champ captant à Plobsheim courant 2021 pour sécuriser sa production d'eau et potentiellement acheter moins d'eau à Ichtratzheim.

Nos communes voisines du Sud (Hipsheim, Limersheim, Hindisheim, Erstein,...) ont, elles, besoin de sécuriser leur apport en eau, mais aussi la qualité de celle-ci. Le puits d'Ichtratzheim s'avère donc potentiellement être un atout à cet effet.

La difficulté technique est néanmoins d'envergure, puisqu'à ce jour il n'existe pas de réseau d'eau qui connecte Ichtratzheim à nos communes voisines du Sud.

Néanmoins, depuis peu, l'eau potable des communes citées n'est plus gérée par les « Usines Municipales d'Erstein » mais par le SDEA. Cette cohérence administrative facilitera grandement les projets communs et la mutualisation dans un secteur géographiquement pertinent dans le Canton d'Erstein.

### Mensualisation du paiement de la facture eau potable

Le SDEA dispose d'un Trésor Public qui lui est dédié et qui gère les factures des usagers des centaines de communes adhérentes. La possibilité de mensualiser le paiement des factures n'est pas encore en vigueur dans toutes les communes et dépend directement du Trésor Public. Le déploiement se poursuit d'année en année et la mensualisation pour Ichtratzheim a été identifiée pour 2022.

➔ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : AU SERVICE DU PUBLIC !



Contre les problèmes d'inconfort chez soi liés à la chaleur, au froid ou à l'humidité, il suffit désormais de FAIRE !

FAIRE pour Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique.

Afin d'entraîner les Français vers la rénovation énergétique, le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Cohésion des territoires et l'ADEME mettent en place une nouvelle signature, FAIRE. Tout pour ma rénov'.

FAIRE a pour objectif de rassembler l'ensemble des acteurs publics et privés de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables et rendre lisible leur offre.

FAIRE, c'est le service public qui vous guide dans vos travaux de rénovation énergétique.

Pour vous aider à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier, contactez ou prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE qui vous accompagnera dans votre projet.

**Pour vos projets de maîtrise de l'énergie, l'Espace Info Energie du Canton d'Erstein vous accompagne**

Vous avez des questions concernant vos consommations d'énergie, un projet de rénovation ou les aides financières pour des travaux d'isolation ou de chauffage ?

Prenez contact avec l'Espace Info Energie du Canton d'Erstein, un lieu de conseils personnalisés, gratuits, indépendants et objectifs sur toutes les questions relatives à l'énergie dans l'habitat.

**Contact :**

Aurélië BRUDER, conseillère Info Energie

Téléphone: 03 88 59 86 27

Contact par email : [canton-erstein@eie-grandest.fr](mailto:canton-erstein@eie-grandest.fr)

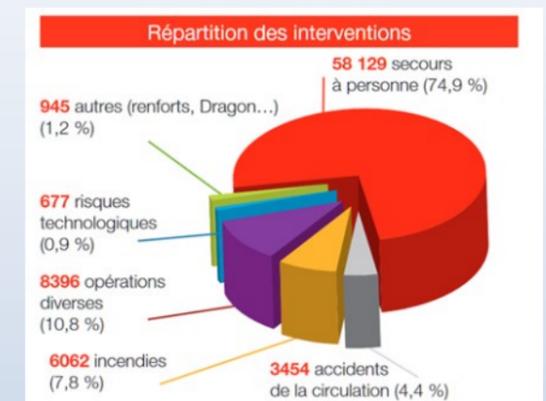
Adresse : Usines Municipales d'Erstein, 14 rue Jean Georges Abry - 67150 Erstein

Permanences téléphoniques : du mardi au jeudi de 9 h à 12 h / 13 h à 17 h  
le vendredi de 9 h à 12 h / 13 h à 16 h

Ce service est gratuit. L'Espace Info Energie du Canton d'Erstein est membre du réseau FAIRE, le service qui vous guide pour améliorer le confort de votre logement.



La section des Sapeurs-Pompiers de la « Plaine de l'III » regroupe les communes d'Hipsheim, d'Ichtratzheim et de Nordhouse. Elle est dirigée par l'Adjudant-Chef Hervé Egele et fait partie du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin dont la répartition des interventions de 2019 est détaillée dans le schéma.



En 2019, la section « Plaine de l'III » est intervenue sur l'ensemble de son secteur à 74 reprises :

- 47 interventions sur Nordhouse
- 19 interventions sur Hipsheim
- 8 interventions sur Ichtratzheim, dont :
  - 6 secours à personne
  - 1 feu de benne à déchets
  - 1 sauvetage d'animal

Pour le premier semestre 2020, la section « Plaine de l'III » est intervenue sur l'ensemble de son secteur à 17 reprises. :

- 12 interventions sur Nordhouse
- 3 interventions sur Hipsheim
- 1 intervention sur la RD 1083 pour un feu de voiture
- 1 intervention sur Ichtratzheim pour un feu de cheminée

Le faible nombre d'interventions est lié au fait que de mi-mars au 8 juin 2020 les sections n'intervenaient plus que sur de l'incendie. Le secours à personne et les opérations diverses, étant totalement assurées par le Centre de Secours Principal en raison du COVID-19.

## ➔ LA DECI, QU'EST CE DONC ?

La **Défense Extérieure Contre l'Incendie** est une nouvelle compétence des communes, qui s'inscrit dans un dispositif spécial fondé sur un référentiel national.

La DECI se définit comme l'ensemble des aménagements fixes, publics ou privés, susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie (poteaux d'incendie, puits,...).

Ces moyens sont exclusivement destinés aux pompiers (SDIS) et doivent rester libres de toute entrave pour leur mission de lutte contre l'incendie.

Les règlements de DECI (guide techniques, normes,...) sont élaborés par le SDIS et sont adaptés au sein de chaque département, puis validés par le Préfet.

La commune avait déjà anticipé ces nécessités, puisque les poteaux d'incendie étaient déjà régulièrement vérifiés par le SDEA et entretenus aux frais de la commune.

Fin février 2020, le Maire a pris un arrêté municipal réglementant la DECI dans la commune et listant précisément (débit, pression, positionnement GPS,...) les moyens à disposition du SDIS en cas de sinistre.

Afin de compléter les moyens en eau de lutte contre les incendies disponibles dans la commune, des puits qui étaient régulièrement utilisés anciennement par les Pompiers communaux, ont été vérifiés par les services du SDEA.



## ➔ GENDARMERIE NATIONALE - BRIGADE D'ERSTEIN

### ➔ ENSEMBLES, LUTTONS CONTRE LES CAMBRIOLAGES.

La période de fin d'année est propice aux escroqueries et aux cambriolages des commerces et des résidences de particuliers. Les jours raccourcissent et les malfaiteurs repèrent plus facilement les maisons inoccupées. Les magasins alimentent leurs vitrines et les réserves. Les échanges commerciaux augmentent et grossissent les porte-feuilles des particuliers et les caisses de monnaie des professionnels.

La brigade de gendarmerie d'ERSTEIN attire l'attention des habitants sur des réflexes simples décrits ci-dessous, qui compliquent la tâche aux auteurs d'infraction.

En marge de ces conseils, la brigade d'ERSTEIN met en place des surveillances particulières. Des dispositifs visant à dissuader et interpellier les voleurs sont mis en place.

Soyez vigilant et n'hésitez pas à nous appeler en composant le 17.



Lieutenant Gutmann Thomas



Les séniors notamment, constituent une cible privilégiée des escrocs. Leur isolement constitue un facteur d'insécurité.

Adhérez à la vie locale associative de votre commune. Ne laissez pas des inconnus rentrer chez vous.

Ne pensez pas que "ça n'arrive qu'aux autres".

Évitez d'acheter des produits à des prix trop alléchants aux marchands à domicile. En ce qui concerne les cambriolages, une seule chose complique la tâche aux voleurs: le temps.

Renforcez vos serrures, fermez vos portes et vos portails.

Photographiez, filmez vos objets de valeur.

Ne laissez pas vos clés dans des endroits "classiques": pot de fleur, paillason. Ne mentionnez pas vos noms et adresses sur le trousseau de clés.

N'affichez pas votre absence sur votre porte, même pour une courte durée.

Organisez-vous avec le voisinage pour vider votre boîte aux lettres et pour "faire-vivre" votre maison: volets, lumière...

Ne laissez pas de valeurs, clés ou moyens de paiement visibles par les fenêtres. Les commerçants peuvent appeler la gendarmerie et demander à se faire conseiller par le référent sûreté. Ils peuvent recourir à la vidéo-surveillance et vérifier les systèmes de verrouillage des points d'entrée.

**Si vous constatez que vous êtes victime d'un cambriolage, ne touchez à rien, ne rangez rien. Appelez le 17, la gendarmerie vous répondra et interviendra.**

## DES DÉGRADATIONS LA NUIT EN FORÊT D'ICHTRATZHEIM



Les gendarmes d'Erstein sur le lieu des interpellations dans les prés entre Ichtratzheim et Fegersheim : recherche de preuves complémentaires.

Un samedi soir de mi-septembre des groupes de jeunes ont arpenté la forêt, la zone du chalet, les prés en forêt et vers Fegersheim... Non-respect des règles de rassemblement, des gestes barrières, alcool, cannabis, chasseurs importunés alors qu'ils constataient des dégradations de leur cabane en forêt depuis plusieurs semaines,...

L'intervention des gendarmes a permis d'interpeller plus de 12 personnes et de saisir du matériel de ceux qui ont pris la fuite. Tous n'étaient pas extérieurs à la commune. Le lendemain c'était au tour des parents de passer en gendarmerie d'Erstein.

Météo favorable, effet secondaire du déconfinement ou pas, mais la hausse de tels rassemblements notamment de jeunes a été constatée par la Sous-Préfète dans l'ensemble de l'arrondissement.

Vous avez un doute sur la nécessité de faire le 17, est-il nécessaire de déranger les gendarmes pour ça ? Si vous vous posez la question, c'est qu'il faut appeler.

### Un seul réflexe : appelez le 17 !

## UNE VIDÉOPROTECTION COMMUNALE À NOUVEAU UTILE À PLUSIEURS REPRISES AUX GENDARMES :

Un an et demi après son installation, la vidéoprotection communale a déjà été utile aux gendarmes à plus d'une douzaine de reprises.

Lors du second trimestre 2020, plusieurs vols de vélos, dont 4 en une seule fois, vols de citrouilles, ont été constatés.

La vidéo a permis de recueillir des faits, photos des individus, plaques d'immatriculation, nécessaires aux enquêtes des gendarmes.

Les enquêtes étant encore en cours, il n'est pas possible de communiquer plus d'informations, même pas aux victimes.

Un vol de citrouilles décoratives s'est néanmoins déjà traduit par une identification de l'auteur qui a remboursé le préjudice à la commune et a indiqué aux gendarmes qu'il pensait qu'elles étaient en libre-service...



## UNE RENTRÉE MASQUÉE MAIS JOYEUSE :

Quelle joie de retrouver tous les enfants ce 1<sup>er</sup> septembre 2020 même si le sourire des enseignants était masqué : enfin des cris et des rires dans la cour de l'école !



Comme l'année dernière, 4 classes se trouvent à Hipsheim et 2 classes à Ichtratzheim.

Mme Stephan, Mme Vial et Mme Berthuin s'occupent cette année des 40 élèves de maternelle, toujours accompagnées de Céline et Carole, les deux Atsems.

Mme Goetz a pris en charge la classe de CP/CE1, constituée de 23 élèves, Mme Clupot et Mme Bernhart s'occupent des 24 élèves de CE1/CE2.

A Ichtratzheim, Mr Messner a la classe de CE2/CM1 (21 élèves) et Mme Verrielle a en charge la classe de CM2 de 23 élèves.

Nous avons dû, pour cette année, abandonner de nombreux projets : notre traditionnelle rencontre entre les deux écoles, la course du Téléthon, les interventions des parents, la fabrication du jus de pomme, la plantation d'arbres, les sorties mais l'équipe ne se décourage pas et trouve des projets réalisables en respectant les protocoles en vigueur.

Les enfants ont donc pu participer à la semaine du goût, ils ont pu réaliser de petites recettes et découvrir de nouvelles saveurs, ils ont petit déjeuné à l'école, découvrant différents pains spéciaux et tout chauds, un moment convivial et très apprécié par les enfants.

La solidarité toujours au rendez-vous ! Les enfants de toutes les classes ont écrit aux militaires qui passeront Noël, loin de chez eux. L'année dernière, de nombreux militaires avaient répondu aux enfants.

Les fêtes approchent et malheureusement le marché de Noël ne pourra avoir lieu. A l'école, les enfants commencent à préparer des décorations et grâce à notre boulanger partenaire, nous avons déjà le projet de confectionner des manneles.

Toute l'équipe vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Soyez prudents !



## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Avant le 31 janvier 2021

Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle, rendez-vous au secrétariat de mairie **avec les documents suivants** :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge. *Pour les enfants nés à partir du 01/01/2018, 11 vaccins sont maintenant obligatoires pour être admis à l'école ou dans une collectivité d'enfants.*

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée chaque année. Il n'y a donc pas de nouvelle inscription à faire si votre enfant fréquente déjà le RPI Hipsheim-Ichtratzheim.



## ➔ OFFICE DU TOURISME DU GRAND RIED :

L'Office de Tourisme du Grand Ried vous propose de nombreuses activités autour de son patrimoine naturel. De belles découvertes vous y attendent.

L'Alsace aux mille facettes saura vous surprendre par ses nombreux atouts à découvrir :



Ses musées : des collections riches et variées qui témoignent de l'histoire passée et s'ouvrent à l'art moderne et contemporain

Son patrimoine : une richesse culturelle dotée d'édifices religieux, vestiges historiques et de bâtisses exceptionnelles

Son savoir-faire artisanal : le tissage traditionnel du Kelsch, l'argile, le cuir, des merveilles mariant tradition et création

Ses antiquaires : plus d'une vingtaine d'antiquaires et brocanteurs passionnés

Ses milieux naturels : une Alsace naturelle, vivante et préservée où l'eau est omniprésente, pourvue de paysages et d'une variété de faune et de flore riches

Ses parcs et jardins : des cultures raisonnées et pédagogiques, jardins zen, une vraie invitation au voyage remplie de lieux magiques

Des bords du Rhin Alsaciens aux paysages de prairies, le Grand Ried en Alsace centrale vous offre une belle palette d'activités et de découvertes :

Inspirations à la journée : laissez-vous tenter par une petite escapade

À pied : baladez-vous le long des sentiers qui bordent le Rhin et l'Ill

À vélo : quelques grands itinéraires Européens, interrégionaux, régionaux, voire transfrontaliers sillonnent le territoire du Grand Ried et de l'Alsace

À cheval : être encore plus près de la nature

Barques à fond plat : avec les bateliers du Grand Ried, profitez de la nature de temps d'une balade sur l'Ill

Piscines et plans d'eau : les piscines d'Erstein et Marckolsheim n'attendent que vous

Sport d'eau : découvrez le Grand Ried à coup de pagaie grâce au canoë kayak, le ski nautique, la voile, le paddle, le catamaran

Pêche : terre de nature, un vrai paradis pour les pêcheurs en quête de sérénité et de quiétude

Tourisme fluvial : une randonnée nautique sur le canal du Rhône au Rhin vous mène entre Vosges et Forêt-Noire à travers la plaine du Ried, de Strasbourg à Rhinau sur 38 km

Cinéma : passez un bon moment devant le dernier film dans les cinémas de Benfeld, Erstein ou Marckolsheim

Loisirs et détente : accordez-vous un peu de bon temps dans les nombreuses aires de jeux, parcs d'attractions, fermes, bowling, laser game

En famille : pour les parents et enfants, de nombreuses activités de plein-air n'attendent que vous au travers des aires de jeux, city stades, terrains multi-sports, skate parc,

Après la balade, quand le ventre se creuse plusieurs solutions s'offrent à vous pour goûter à la gastronomie Alsacienne :

**Restaurants** : un bon repas dans les 43 restaurants du Grand Ried, c'est l'assurance de découvrir les spécialités riediennes

**Bars et salons de thé** : poussez les portes des 12 salons de thé du Grand Ried et laissez-vous imprégner de l'ambiance conviviale de ces lieux de vie

**Aires de pique-nique** : 17 aires de pique-niques sont à votre disposition pour une pause gourmande en pleine nature

**Marchés hebdomadaires** : 15 producteurs locaux n'attendent que vous pour vous proposer tous les produits de la région dans une ambiance conviviale

**Vente à la ferme** : 21 producteurs se feront un plaisir de vous conseiller les produits du terroir qui composent notre belle région

Et quand vient la fin de la journée et le repos bien mérité, l'offre des hébergements touristiques en Alsace et dans le Grand Ried se veut riche, variée et accessible à toutes les bourses :

**Hôtels** : 9 hôtels seront heureux de vous accueillir pour une bonne nuit

**Gîtes et meublés** : au calme, conciliez indépendance et contact avec les habitants dans l'un des 134 appartements, gîtes ou maisons

**Chambres d'hôtes** : profitez d'un cadre confortable, d'une nuitée avec petit déjeuner dans l'une des 28 chambres d'hôtes

**Campings et aires de service** : selon vos envies, choisissez une formule tente, caravane, mobil home dans les 4 campings de Boofzheim, Gerstheim ou Erstein

Vous l'avez compris, le Grand Ried est la bonne adresse pour faire de votre séjour une vraie réussite en famille ou entre amis !

Pour que celui-ci soit le plus agréable possible, pensez à bien préparer votre itinéraire et une fois sur place, soyez attentif à l'environnement sonore et visuel.

## Ensemble, faisons battre le cœur du Grand Ried



Vous cherchez une idée de promenade, d'activité,... à proximité ?

[www.grandried.fr](http://www.grandried.fr)

BUREAU D'ERSTEIN

16 rue du Général de Gaulle 67150 ERSTEIN

Tél. : (+33) 03 88 98 14 33

erstein@grandried.alsace

## FIBRE OPTIQUE : LE TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS

la fibre est arrivée !



Des travaux d'envergure ont été initiés en 2016 par le projet ROSACE : ce projet d'aménagement du territoire permettra aux départements du Bas-Rhin et du Haut Rhin de bénéficier du Très Haut Débit.

Près de 380 000 branchements ont été installés sur 700 communes (dont 129 communes prioritaires en raison de la faiblesse du débit), 16 000 km de fibre optique ont été tirés, et plus de 1 100 personnes ont été mobilisées par 130 entreprises pour la réussite de ce projet d'un budget global de 450 millions d'euros.

### LA FIBRE OPTIQUE À ICHTRATZHEIM :

Les opérations liées à l'arrivée de la fibre optique permettant une connexion internet à très haut débit, sont terminées à Ichtratzheim. Depuis le 1er novembre 2020, la grande majorité des habitations peuvent souscrire un abonnement fibre et bénéficier des avantages du Très Haut Débit.

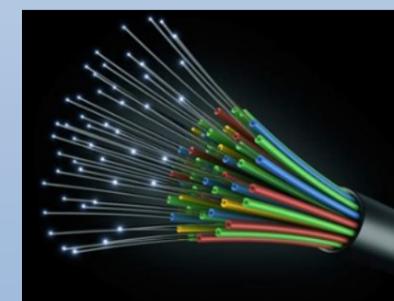


### EN QUOI LA FIBRE VA-T-ELLE RÉVOLUTIONNER NOTRE QUOTIDIEN ?



Cette nouvelle technique va principalement modifier la vitesse de connexion de nos équipements à Internet, pour des vidéos d'une qualité exceptionnelle, un temps de transfert de fichiers volumineux considérablement réduit, des conversations vidéos avec des amis éloignés sans perte de qualité, etc ...

### LA FIBRE OPTIQUE, C'EST QUOI ?



Entourée d'une gaine protectrice en plastique, la fibre optique est un fil en verre plus fin qu'un cheveu permettant de transporter des données par le biais d'un signal lumineux. Celle-ci permet de transmettre des quantités de données à la vitesse de la lumière, quasiment sans limitation de débit. En effet, à la différence du cuivre, le débit n'est quasiment pas altéré par la distance et peut être symétrique, c'est-à-dire identique pour la réception (débit descendant) et l'envoi de données (débit ascendant).

### EST-ELLE DANGEUREUSE ?

Contrairement aux technologies sans fil, le réseau fibre optique n'est pas facilement piratable et ne présente pas de risque pour la santé. Le transport de la lumière ne provoque aucun rayonnement électromagnétique. Donc il n'y a aucun risque inhérent aux ondes électromagnétiques.

## COMMENT SOUSCRIRE UN ABONNEMENT ?

1. Tester votre éligibilité sur le site [www.rosace-fibre.fr](http://www.rosace-fibre.fr)
2. Choisir son Fournisseur d'Accès Internet (FAI) parmi les offres proposées sur rosace pour votre adresse
3. Souscrire un abonnement chez un FAI via le site de Rosace
4. Convenir d'un rendez-vous pour le raccordement de votre domicile

Au vu du contexte sanitaire actuel, il n'est malheureusement pas possible pour ROSACE d'organiser une réunion publique d'information ; néanmoins vous trouverez toutes les informations nécessaires sur [www.rosace-fibre.fr](http://www.rosace-fibre.fr), ainsi qu'une vidéo animée explicative sur les modalités de raccordement à la fibre optique, par ici : <https://bit.ly/vidéoaniméeRosace>

## COMMENT ÇA VA SE PASSER ?

Dans la grande majorité des cas, votre maison est déjà reliée au réseau téléphonique et à Internet. Le câble de fibre optique de ROSACE empruntera alors le même parcours que celui existant, en aérien ou en souterrain, jusqu'à votre construction (prévoir 4 à 6 semaines après la signature du contrat avec le FAI).



Si votre câble téléphonique est **aérien** jusqu'à la limite de votre propriété, le raccordement sera aérien et ROSACE se chargera des travaux de raccordement.

Si votre câble téléphonique existant est **souterrain** jusqu'à la limite de votre propriété, il faudra prévoir vous-même la pose d'un fourreau sur votre terrain pour assurer la continuité du réseau. Les travaux de pose de la fibre optique jusqu'à l'intérieur de votre logement sont gratuits, si le chemin telecom existant est disponible et exploitable. En revanche, en cas de fourreau bouché ou de toute autre difficulté technique en domaine privé, la remise en état du passage pour permettre le raccordement est à la charge du propriétaire, car sa responsabilité s'étend sur sa parcelle et jusqu'au poteau ou à la chambre en domaine public.



Les habitations disposant d'un nouveau réseau enterré (mais pour l'instant encore connecté en aérien) suite aux travaux communaux rues du château, de la Scheer et des Vergers il y a 3 ans ne pourront être connectés qu'en souterrain.



Une fois que la fibre optique est à l'intérieur de votre maison, ROSACE place un câble fin et blanc, soit dans les gaines électriques disponibles, soit collé discrètement le long des plinthes et des huisseries jusqu'à l'endroit que vous aurez choisi pour la pose de votre terminal.

## PUIS-JE CONSERVER MA LIGNE TÉLÉPHONIQUE ACTUELLE ET MON NUMÉRO DE TÉLÉPHONE SI JE ME RACCORDE À LA FIBRE OPTIQUE ROSACE ?



Toute personne peut changer d'opérateur tout en conservant son numéro de téléphone. En choisissant la fibre optique ROSACE, vous pourrez donc d'une part, résilier votre abonnement à votre ligne téléphonique historique (une fois le raccordement à la fibre optique effectué) et d'autre part, conserver votre numéro de téléphone. Le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) pourra éventuellement prendre en charge cette démarche pour vous ou vous indiquer la procédure à suivre.

LA LIGNE LA PLUS DIRECTE POUR VOS QUESTIONS : [www.rosace-fibre.fr](http://www.rosace-fibre.fr)

## À QUOI SERT LE SÉNAT ?

Le Parlement de la République Française est constitué de deux chambres :

- l'Assemblée Nationale, composée de Députés qui siègent au Palais Bourbon
- le Sénat, composé de Sénateurs qui siègent au Palais du Luxembourg



Le Sénat contrôle l'action du gouvernement et représente les intérêts des collectivités territoriales (communes, départements, régions).

Le Sénat, compte 348 sénateurs, avec des mandats de six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans depuis 2011.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, par plus de 150 000 grands électeurs (Maires, conseillers municipaux / régionaux / départementaux,...).

Le Sénat agit essentiellement de trois manières :



-il pose des questions au gouvernement afin de comprendre quelle est sa politique dans les domaines importants comme la santé, le social, l'économie, la défense, l'aménagement du territoire,...

-il donne un avis sur les lois et en propose, mais en dernier recours ce sont les Députés qui tranchent les lois

-il enquête et vérifie sur telle ou telle question de l'opinion publique, ce que fait le gouvernement, s'il agit de manière conforme aux lois

Le Sénat contrebalance la Chambre des Députés ce qui doit garantir un meilleur équilibre des décisions et une meilleure représentation du peuple français.

L'élection des sénateurs du Bas-Rhin s'est déroulée le dimanche 27 septembre 2020, les 5 sénateurs sont :



Laurence Muller - Bronn  
LR / Gerstheim



Elsa Schalk  
LR / Strasbourg



André Reichardt  
LR-Souffelweyersheim



Claude Kern  
Centriste / Gries



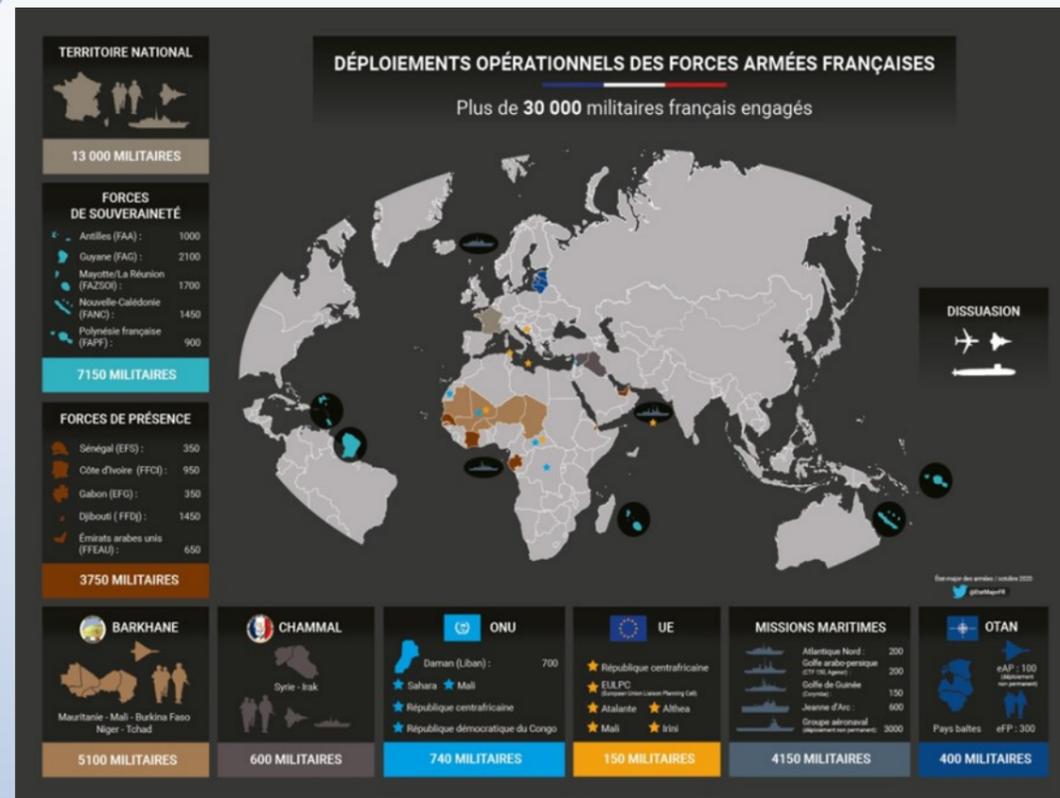
Jacques Fernique  
Ecologiste - Geispolsheim

## LE LIEN ARMÉE - NATION :

Chaque commune de France se doit de désigner un élu « correspondant défense », qui pour Ichtratzheim est Jean-Marie Schumpp.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

## OÙ SONT DÉPLOYÉS NOS MILITAIRES ?



- **La sécurité intérieure et la souveraineté :**
  - En métropole, notamment au sein de l'opération de maintien de l'ordre Sentinelle
  - En outre-mer au sein de forces dites de "souveraineté" afin de protéger le territoire national, soutenir l'action de l'Etat, contribuer aux actions de secours d'urgence et préserver les intérêts de la France
- **La participation à des opérations multinationales**, au sein de missions dirigées par l'OTAN, l'UE ou l'ONU
- **Les "forces de présence"** sont déployées dans cinq pays pour entretenir des partenariats militaires, tout en assurant un soutien logistique aux troupes déployées en opérations extérieures
- **Les opérations extérieures** sont les interventions des forces militaires françaises en dehors du territoire national :
  - Barkhane.** La stratégie au Sahel de la France vise à ce que les États partenaires acquièrent la capacité d'assurer leur sécurité de façon autonome. Elle repose sur une approche globale (politique sécuritaire et de développement) dont le volet militaire est porté par l'opération Barkhane, conduite par les armées françaises.
  - Chammal.** A la demande du gouvernement irakien et en coordination avec les alliés de la France présents dans la région, elle vise à apporter depuis 2014 un soutien militaire aux forces locales engagées dans le combat contre Daech sur leur territoire.

## DANS LE CIEL DU PAYS, NOTRE POLICE

Mercredi 30 septembre 2020, dans le cadre du dispositif permanent de sûreté aérienne, un Rafale de la base aérienne 113 de Saint-Dizier (52) a décollé sur alerte afin d'intercepter un aéronef de type Falcon 50, en perte de contact radio. Au cours de cette interception, le contact a été rétabli.

C'est alors qu'un autre aéronef, un avion de ligne civil de type Embraer ERJ 145, effectuant un vol entre Brive et Saint-Brieuc, a également fait l'objet d'une perte de contact radio. À 11h52, compte tenu de sa proximité avec la métropole parisienne, le Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA) a immédiatement donné l'ordre au pilote du Rafale de changer de mission en vol et d'intercepter ce deuxième avion, en vitesse supersonique, dans l'ouest parisien.



Rafale décollant de la base d'Istres

Bien qu'étant à plus de 10 000 mètres d'altitude, les pressions atmosphériques ont fait que le « bang » supersonique a été fortement ressenti en agglomération parisienne.

Le contact radio a finalement été rétabli avec le contrôle aérien civil et les deux appareils ont pu rejoindre leur destination.

La mission de la police du ciel est assurée de manière permanente par l'armée de l'Air et de l'Espace afin de garantir la souveraineté du territoire et porter assistance à tout avion en difficulté.

Les décollages d'avions de chasse ou d'hélicoptères en alerte sont fréquents. En 2019, l'Armée de l'air a dû faire face à 450 situations jugées anormales, dont 120 ont nécessité l'intervention d'un chasseur et 90 celle d'un hélicoptère.

Un Rafale lancé en vol supersonique mettra à peine plus de 30 minutes pour traverser toute la France du Sud au Nord.



Une patrouille de 2 Mirage 2000 - D de la base de Luxeuil, en mission d'interception aérienne dans le cadre de la permanence opérationnelle de surveillance de l'espace aérien français

## LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Le 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la Paix, il est rendu hommage depuis 2012 à tous les combattants morts.

Comme chaque année, le devoir de mémoire se perpétue avec une cérémonie au Monument de la Mémoire d'Ichtratzheim. Afin d'appliquer les consignes préfectorales, la cérémonie de 2020 s'est faite sans public en présence du Maire et des Adjointes. Après lecture du message ministériel, des noms de tous les militaires morts pour la France depuis un an, une gerbe a été déposée et une minute de silence respectée pour tous les combattants.



## RECONNAISSANCE ET SOLIDARITÉ

Plusieurs classes de l'école d'Hipsheim-Ichtratzheim ont réalisé fin 2019 des dessins qui ont été envoyés à des militaires en "Opérations Extérieures", loin de leurs familles durant les fêtes de fin d'année.



Une très belle attention qui a généré quelques courriers de réponse des militaires aux enfants. C'est en présence des Maires des 2 communes que les enfants et enseignants ont été remerciés le 13 février 2020 de leur action par les associations de militaires, le Colonel Didierfresse (adjoint au gouverneur militaire de Strasbourg), le Lieutenant Gutmann (Commandant de la gendarmerie d'Erstein) et des militaires.



Les enfants ont posé de nombreuses questions aux militaires sur leur tenue, leurs armes, leur organisation, leurs repas et rations de combat,...

L'échange s'est terminé par des applaudissements des enfants pour remercier les militaires qui œuvrent tous les jours à garantir notre protection.

## LES TROIS GRANDS PRINCIPES DE LA CITOYENNETÉ :

### LA CIVILITÉ

Il s'agit de respecter les autres citoyens (politesse, etc.) mais également le matériel public (transports, bâtiments, etc.) afin de mieux vivre ensemble.

### LE CIVISME

C'est, à titre individuel, le fait de respecter et faire respecter les lois et les règles, et de reconnaître ses devoirs envers la société. C'est un comportement personnel de faire passer l'intérêt général avant son propre intérêt.

### LA SOLIDARITÉ

Il s'agit de s'ouvrir aux autres, généralement les plus démunis et les plus fragiles, pour leur apporter de l'aide. C'est le principe de fraternité.

## À PARTIR DE 16 ANS ... LE « RECENSEMENT » ET LA « JOURNÉE DE DÉFENSE ET DE CITOYENNETÉ

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).



## À PARTIR DE 16 ANS ... AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL



Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Indemnisé 580 euros par mois, il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité... En France ou à l'étranger et dans 9 domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

L'engagement de service civique se déroule sur une durée continue de 6 mois à 1 an.

## LES ANIMAUX ERRANTS :



Comme déjà réalisé dans un précédent bulletin communal, nous vous rappelons ci-dessous ce qu'est un animal errant et comment il convient de réagir pour le bien-être de l'animal.

### Quand est-ce qu'un animal est considéré errant ?

Un animal est considéré en état de divagation à partir du moment où il n'est plus sous la surveillance effective de son maître. Pour un chien, il suffit qu'il soit hors de portée de voix ou à plus de 100 mètres de celui-ci. On considère qu'un chat est en divagation à partir du moment où il est trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou à plus de 1000 mètres du domicile de son propriétaire.

### Vous trouvez un animal errant, que faire ?

Quand vous trouvez un animal errant, il faut le signaler à la mairie du lieu où il a été trouvé. Vous ne devez pas le prendre en charge par vous-même : risques de morsure, d'accident, de dégradation dont vous porterez la responsabilité. En cas de danger imminent et/ou si l'animal en question se trouve dans votre propriété, vous pouvez faire appel à un agent de la force publique.

La commune d'Ichtratzheim a signé il y a plusieurs années une convention avec la SPA de Ebersheim. Il ne s'agit pas d'un service gratuit, la commune verse un montant annuel en contrepartie de ce service, montant calculé sur la base du nombre d'habitants. La SPA s'engage, sur appel de la commune, à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour capturer et recueillir les animaux classés domestiques, ainsi que les nouveaux animaux de compagnie en état de divagation.

La SPA s'engage également à rechercher le propriétaire pendant le délai légal de 8 jours ouvrés et francs et tient l'animal à disposition du propriétaire qui dispose du même délai pour réclamer son animal. Il pourra alors le rechercher après avoir apporté les preuves qu'il s'agit bien de son animal (carnet de santé, carte d'identification si l'animal est identifié, photos...). Il règlera les frais de fourrière ainsi que les frais vétérinaires engagés le cas échéant. Dans tous les cas, si l'animal n'était pas identifié, il devra rembourser les frais liés à son identification faite par le refuge.

A l'issue du délai de fourrière, si l'animal n'est pas réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du refuge. Il sera alors proposé à l'adoption après avoir été identifié, stérilisé et vacciné. L'animal sera hébergé dans le refuge jusqu'à ce qu'il soit adopté.

Plusieurs animaux (chats, chien,...) en divagation dans notre village ont déjà pu être pris en charge par la SPA grâce au signalement en mairie par des villageois.

D'autre part, nous diffusons également sur notre site Facebook les avis de recherche avec photos pour les animaux domestiques perdus lorsque les propriétaires nous en font la demande.

**En France, tous les chiens et chats ont pour obligation d'être identifiés par tatouage ou puce électronique, même s'ils sont cédés gratuitement.**

## L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT D'ICHTRATZHEIM :

L'AF est un « établissement public administratif » qui a été institué à Ichtratzheim par un arrêté préfectoral en 1969 et qui regroupe les propriétaires concernés par le remembrement des parcelles agricoles.

L'AF est chargée de la réalisation, la gestion et l'entretien des travaux ou ouvrages liés au remembrement, ce qui concerne majoritairement les chemins agricoles.

La structure est administrée par un « Bureau » qui gère les affaires courantes et par une Assemblée Générale des propriétaires. La périodicité et la durée du mandat des membres du Bureau sont calées sur ceux du conseil municipal d'Ichtratzheim. Les membres sont désignés par la commune et la chambre d'agriculture.

En octobre 2020 s'est tenue la première réunion du Bureau renouvelé. Ont été élus :

Yannick SPRAUEL, Président  
Odile SCHMITT, Vice-Présidente  
Sylvain WEISS, Secrétaire

Sont membres du bureau :

Grégory GILGENMANN, Maire et membre de droit  
Christophe ECKLY, représentant la commune  
Dominique HAMM, suppléant représentant la commune  
Jean-Pierre KERN, suppléant représentant les agriculteurs  
Pascal KERN, représentant les agriculteurs  
Daniel RIETSCH, suppléant représentant la commune  
Vincent SCHAAL, représentant les agriculteurs  
Etienne SITTLER, suppléant représentant les agriculteurs



Cette réunion du Bureau renouvelé a permis d'identifier quelques projets, comme :

- Réalisation d'un règlement des chemins agricoles
- Lutte contre l'utilisation non autorisée des chemins (circulation VL,...)
- Mise en place d'un équipement de blocage des VL au niveau de la connexion avec Lipsheim
- Mise à jour de la signalisation routière

L'AF qui dispose de son budget propre sollicite et est attributaire chaque année d'une subvention de la commune car l'entretien des chemins agricoles offre des possibilités de promenade dans le village aux piétons et cyclistes.

*Les panneaux « chemin partagé » installés en 2020 en collaboration entre la commune et la CCCE rappellent que l'itinéraire cyclable est en premier lieu un chemin agricole et non une piste cyclable réservée aux cyclistes.*



## ➔ LA PAROISSE EN 2020

Depuis plusieurs mois maintenant, nous sommes tous confrontés, à l'expérience, sans précédent, de la pandémie du coronavirus, qui a conduit à mettre en place des restrictions afin d'endiguer la propagation du virus.

La Communauté de paroisses du Pays de St Ludan a été touchée par la disparition de Jean-Louis Lipp, victime de la COVID. C'était le représentant de Hipsheim au sein de l'Equipe d'Animation Pastorale. Il était un pilier, un puits de science, notre webmaster et bien plus encore... Qu'il repose en paix, nous ne l'oublierons pas !

Les liens plus étroits avec la paroisse de Hipsheim se confirment notamment par la mise en place de « La Liturgie de la Parole » célébrée alternativement dans les églises des 2 paroisses et pourquoi pas les étendre aux 5 paroisses de la Communauté de paroisses ?

Malgré un début prometteur, ce projet comme d'autres, vu les circonstances, s'est vu mis entre parenthèses.

Nous souhaitons aussi ouvrir Grandes les portes de notre église pour découvrir et partager avec vous tous les « trésors » qu'elle contient.

Nous avons en projet la restauration du tableau de St Gall dans le chœur, répartie sur 2 années vu l'engagement financier qu'elle représente. Là aussi le report est inévitable.

Et maintenant ?

Nous espérons surtout pouvoir revenir vers vous tous l'année prochaine dans de meilleures conditions.

Alors n'ayons pas peur, elle nous plombe !

Elle nous empêche de vivre le moment présent le plus intensément possible, c'est un choix qui est offert à chacun d'entre nous ! Saisissons le.....



François-Xavier SPRAUEL

Président du Conseil de Fabrique d'Eglise



## Société d'Arboriculture d'OHNHEIM

### ➔ 2020 une année singulière pour les arboriculteurs d'Ohnheim ... et une histoire de pommes !

L'année 2020 avait commencé traditionnellement par une Assemblée Générale conviviale réunissant une centaine de membres autour d'un excellent baeckeofe et un cours de taille le samedi 22 février rue de l'Eschenwoerth.

Puis brutalement la vie de notre association s'est figée, stoppée net par l'arrivée de la Covid-19 et son confinement. La traditionnelle marche pédestre printanière, permettant aux membres de se retrouver après les mois d'hiver... annulée ! Notre sympathique excursion estivale, nous avions prévu cette année un superbe musée et la visite d'un beau verger... annulée ! Puis nos collègues d'Eschau nous ont annoncé que l'exposition EPFOR était... annulée ! Annulé, reporté, supprimé pour cause de confinement et de Covid-19 ont été les maîtres mots de la vie associative de ce printemps. Mais la nature n'avait que faire de nos préoccupations sanitaires, le printemps « arboricole 2020 » fut lui très bon ! Malgré une météo un peu chaude et un manque de pluie, les arbres fruitiers ont arboré une superbe floraison annonçant de belles récoltes. Et les auspices n'ont pas menti ! La récolte de pommes 2020 sera abondante.

### ➔ Un atelier de jus de pommes

Dès 1936, Théophile Herrenberger (né en 1880), tonnelier et distillateur de son état, disposait d'un pressoir dans la cour de sa ferme. Comme nombre d'habitants d'Ohnheim, il possédait des pommiers et fabriquait pour son usage personnel de l'Apfelwein. Ce breuvage, issu du jus de pommes, fermentait naturellement dans des tonneaux et donnait un vin de pommes (à ne pas confondre avec le cidre pétillant) qui avait tendance à « tourner » rapidement à l'aigre et ne se conservait pas bien. Beaucoup de pommes restaient donc non valorisées et pourrissaient dans les vergers.

Le Protokollbuch de notre association raconte qu'en 1957 Edmond Schildknecht (président, membre fondateur et pomologue réputé), chagriné par ce gâchis, proposa un procédé permettant la conservation par pasteurisation du jus de pommes (Sussmost). Ce procédé d'origine Suisse appelé système « [Tobler Ditzler](#) » pasteurise le jus de pommes à l'aide d'électrodes plongeant dans des bonbonnes de verre soufflées de 25 litres. Adopté par l'association, ce procédé installé dans l'atelier de la famille Herrenberger, connut un succès fulgurant. Jean Herrenberger, président honoraire, et son épouse se souviennent encore bien de cette époque où la plupart des familles d'Ohnheim possédait plusieurs bonbonnes à jus de pommes. L'on venait, en charrettes à bras, charrettes à chevaux ou en tracteur apporter ses pommes pour repartir, après broyage, pressage et pasteurisation, avec des bonbonnes de jus de pommes. A l'époque, la cour était pleine de pommes, la file d'attente s'allongeait jusque dans la rue...

Et la tradition perdue. Depuis 1996, notre atelier est installé rue Pablo Picasso dans l'ancien local des pompiers mis à disposition par la commune. La pasteurisation est toujours effectuée grâce au procédé « Tobler Ditzler » mais avec une électrode de conception plus récente. Il est à la disposition des membres de l'association ainsi que des habitants de Fegersheim. En fonction des années, il valorise entre 6 et 9 tonnes de pommes pour produire 2500 à 4500 litres de jus. L'année 2020 s'annonce excellente, Michel HERRENBERGER responsable de l'atelier et petit-fils de Théophile a déjà effectué plus de 40 opérations de transformation dans le strict respect des mesures sanitaires mises en place suite au Covid-19



Dans l'attente du plaisir de vous revoir tous à notre Assemblée Générale samedi 6 février 2021 : prenez soin de vous.

Pour tout renseignement (location de matériel, scarificateurs, broyeurs..., utilisation de l'atelier de jus de pommes...) merci de vous adresser à :

- Dominique TROESCH Président Tél. : 03 88 64 09 34 E-mail : [arbo.ohnheim@laposte.net](mailto:arbo.ohnheim@laposte.net)

- [Michel HERRENBERGER Responsable de l'atelier](#) Tél. : 03 88 64 14 08

- Christine REIG Secrétaire



TROESCH Dominique  
Président des arboriculteurs



L'association "La Passerelle" est née courant 2014 de la volonté de parents, motivés et dynamiques, qui travaillent ensemble et conjointement avec la communauté scolaire pour créer du lien entre les familles et organiser des manifestations et des ventes destinées à subventionner différents projets d'écoles (spectacles, sorties scolaires, matériels etc....)

A ce titre, l'année scolaire 2019-2020 débute de manière très prometteuse avec un don de 2000 euros aux écoles et l'organisation d'événements à succès tels que :

- Halloween et sa chasse aux bonbons le 03.11.2019
- le goûter de Noël avec après-midi récréative le 08.12.2019
- la Fête de Carnaval et de la Chandeleur avec après midi costumée et ludique le 02.02.2020



Malheureusement, la Covid-19 s'invite au programme et bouleverse le calendrier. Sont annulées la chasse aux œufs au mois d'avril ainsi que la kermesse annuelle du mois de juin.

Et c'est toujours sur fond de crise sanitaire que La Passerelle a fait sa rentrée au mois de septembre dernier.

Mais les parents d'élèves ne manquent pas d'idées et ont déjà réfléchi à de nouvelles actions à mener pour garder le contact et continuer à partager, en toute sécurité, des moments de convivialité.

Ainsi, nos manifestations habituelles se réinventent sous forme d'événements avec un défi de dessin sur le thème d'Halloween puis les enfants seront invités à écrire ou à dessiner une jolie lettre au Père Noël et un concours de déguisement pour Carnaval...

Autant d'idées qui permettent de continuer l'aventure....



Nous espérons vous retrouver très vite lors de notre Chasse aux œufs dans le jardin de la Dimière le dimanche 28 mars et à la réunion de préparation pour la Fête de Fin d'année le vendredi 9 avril.

D'autres projets et manifestations sont à l'étude mais leur réalisation reste liée à l'évolution de la situation sanitaire.

Nous vous tiendrons informés !

A très vite,

Prenez soin de vous et n'hésitez pas à nous rejoindre. Faire vivre l'association, c'est faire vivre les belles écoles d'Ichtratzheim et d'Hipsheim.

Le comité de direction,

La Passerelle.

Mail : [lapasserelle.hips.ichtr@gmail.com](mailto:lapasserelle.hips.ichtr@gmail.com)

Page Facebook : Association La Passerelle Hipshiem-Ichtratzheim

## DEFI D'HALLOWEEN – DESSINS GAGNANTS



Groupe 1 : Maternelles



Groupe 2 : CP-CE1-CE2



Groupe 3 : CM1-CM2



Remise d'un chèque de 2000 euros  
aux écoles lors de la cérémonie des vœux  
en début d'année



CASPAR Sylvie  
Présidente de La Passerelle

## ASSOCIATION BIEN-ÊTRE :

L'année 2020-2021 sera particulière pour notre association comme pour nous tous ; nous avons eu la chance à partir du 9 septembre 2020 de reprendre notre séance hebdomadaire du mercredi de 20h30 à 21h30 dans la grande salle de la mairie en respectant la distanciation physique et les gestes d'hygiène obligatoires au maintien de notre activité qui nous a tant manquée pendant 4 mois. Chacune d'entre nous est responsable de son matériel et ainsi pas de contact.

Si vous avez envie de sport et de rencontre, venez nous rejoindre en toute sérénité.

VALANCE Francine  
Présidente de l'association Bien - Être

## L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG D'ICHTRATZHEIM :

L'ADSI, **Amicale des donneurs de Sang d'Ichtratzheim**, a fêté ses 40 ans en 2020.

Relancée en 2015 sous l'impulsion de **Régine Hedjerassi**, l'ADSI se compose de 9 membres bénévoles dont la Présidence a été reprise par **Cécilia Skoracki-Moca** fin 2019.

Notre objectif est d'assurer l'organisation et la réussite de la collecte qui a lieu en juillet de chaque année.

En France, les besoins pour soigner les malades nécessitent 10 000 dons de sang par jour.

Le don de sang permet de soigner plus d'un million de malades chaque année en France. Irremplaçables et vitaux, les produits sanguins sont utilisés dans deux grands cas de figure : les situations d'urgence (hémorragies lors d'un accouchement, d'un accident, d'une opération chirurgicale...) et les besoins chroniques (maladies du sang et cancers).

Grâce à la mobilisation de tous, nous réalisons entre 40 et 50 dons lors de notre collecte et cela nous encourage à continuer nos actions.

L'ADSI, c'est également l'organisation d'animations tout au long de l'année dont certaines n'ont pas pu être maintenues en 2020 du fait de la situation sanitaire.

En octobre 2019, chasse aux bonbons d'Halloween avec partage d'une soupe au potimarron, ainsi qu'un concours de citrouille. L'originalité des créations nous a encore tous surpris. Merci aux petits et aux grands pour votre participation.

En janvier 2020, après-midi jeux intergénérationnel suivi d'une tombola. Merci aux entreprises qui nous ont offert les lots. C'est aussi pour cette occasion que nous réalisons la 2<sup>ème</sup> vie du sapin.

En juillet 2020, organisation et préparation du repas pour la collecte de l'EFS, dans le respect du protocole sanitaire.

Cette année, nous avons accueilli 45 donneurs et nous les remercions de leur soutien et générosité.

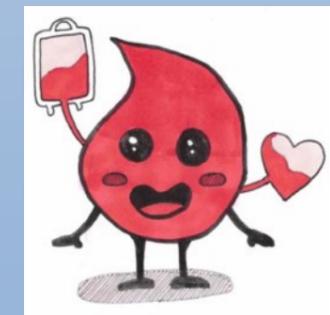
Pour clore cette année bien particulière, l'ADSI s'était lancée un nouveau défi en organisant le 1<sup>er</sup> Marché de Noël d'Ichtratzheim. Malheureusement la situation sanitaire ne permettra pas sa réalisation. Nous gardons ce challenge pour décembre 2021.

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

Nous remercions chaleureusement tous les donneurs qui donnent de leur temps pour sauver des vies, ainsi que toutes les personnes qui nous aident et nous soutiennent.

**Don du Sang = Un geste généreux, un geste indispensable, un geste responsable**

Prochains dons :  
**Vendredi 16 avril à Hipsheim**  
**En juillet à Ichtratzheim**  
**(date non connue)**





Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail : [adsi67640@gmail.com](mailto:adsi67640@gmail.com)

Pour l'Amicale des Donneurs de Sang d'Ichtratzheim,  
GARRIEN David  
Vice-Président

## ➔ LES CHASSEURS À L'ARC D'ICHTRATZHEIM :

L'équipe des chasseurs à l'arc d'Ichtratzheim vous salue.

Une année bien morose due à la pandémie : en effet les règlements ont changé, l'ouverture de la chasse a eu lieu le 15 juin, des règlements à nouveau modifiés tout récemment,...

Lorsque nous avons eu le droit de revenir dans cette belle forêt, nous avons constaté de gros dégâts sur nos structures : miradors vandalisés, échelles renversées, tordues ou cassées, agrainoirs détruits. Après réparation il y a eu récidence. 3 plaintes ont été déposées auprès des services de gendarmerie.

Pendant le confinement, mais après également, nous avons remarqué qu'un groupe d'une trentaine de personnes avait pris possession de la forêt la nuit : des cris, des beuveries, du vol de bois pour allumer des feux à côté de la cabane, des tables arrachées et brûlées, des fenêtres arrachées, des débris jetés autour de la cabane, des ornements brûlés, etc....

Les déchets ont été ramassés à plusieurs reprises par nos soins et par les services de la commune. Nous remercions M. Eckly et M. le Maire pour leur bienveillance.

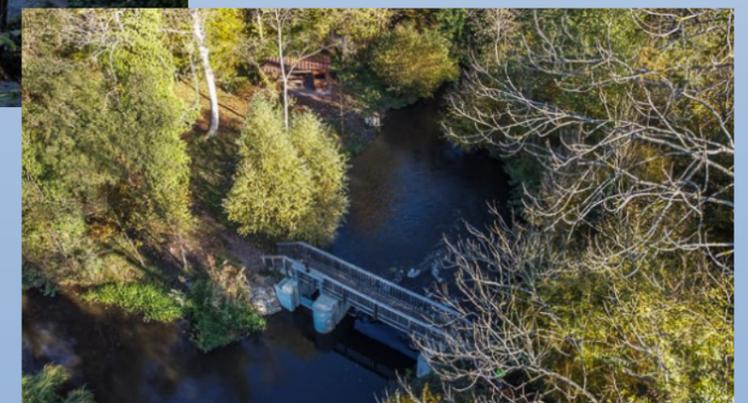
Suite à ces actes malveillants et répétitifs, nous avons même envisagé de démanteler la cabane pour rendre à la nature ce qui lui appartient ; cet endroit est tellement paisible qu'il a le droit de le rester. Suite notamment aux actions des gendarmes mi-septembre nous avons décidé d'attendre l'été 2021 pour décider du devenir de cette cabane, car nous savons que c'est un lieu apprécié par tous les promeneurs.

Nos actions de chasse dans l'éthique et le respect de la nature et des personnes ne changent pas.

L'équipe des chasseurs à l'arc vous souhaite en Saint Hubert, de joyeuses fêtes de fin d'année.

Prenez soin de vous.

Hervé ISSENBECK





## ➔ ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE D'ICHTRATZHEIM :

Nous vous espérons en pleine forme.

Pour notre association la saison de pêche aura été amputée de moitié à cause du confinement. En effet la saison aura débuté avec trois mois de retard et aura clôturé un mois plus tôt à cause de la situation sanitaire.

Du côté financier l'année sera une année blanche car nous avons ouvert l'étang aux pêcheurs sans ouvrir la buvette durant quelques dimanches afin de respecter le protocole sanitaire.

Nous avons également très peu de locations de salle et nous n'avons pu organiser qu'un repas paëlla en formule à emporter donc sans débit de boissons.

Nous espérons finir la saison dimanche en vous proposant un rossbif, histoire de garder le lien, mais le reconfinement ne nous l'a pas permis.

En cette année très atypique nous n'avons pas avancé dans notre projet d'aménagement du chalet.

Les élections du réseau de la pêche ont été reportées d'une année et auront lieu à l'automne prochain.

Notre assemblée générale est reportée au printemps, la date reste à fixer.

Nous allons vous proposer le calendrier des manifestations 2021 dès que possible.

Nous restons motivés car persuadés que le dynamisme du monde associatif est un formidable atout pour le bien vivre ensemble.



Merci pour votre soutien.

Ensemble restons optimistes.

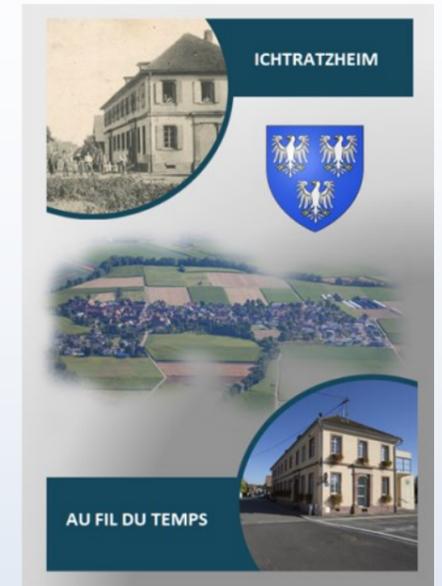
KERN Pascal  
Président de l'AAPPMA

## ➔ ICHTRATZHEIM AU FIL DU TEMPS :

En décembre 2019, le livre retraçant l'histoire de notre village a été distribué dans tous les foyers de la commune. Réalisé par la commune, il a pour but de partager des moments de l'histoire communale, des souvenirs pour certains, des découvertes pour d'autres.

De la période géologique à l'an 2 000, de la première montagne vosgienne à la borne du millénaire en forêt, notre village s'est construit et a développé son identité.

La création récente de la ZAC du Niederfeld en a révélé les traces de vie sédentaire les plus anciennes, à savoir entre - 1000 et -750, à l'âge de bronze final. Les travaux de pré-fouilles ont mis en lumière l'existence de deux foyers à galets chauffés, les restes d'animaux d'élevage passés au feu et des céramiques. Une vie humaine dense y était localisée.



Toujours dans la même zone, une nécropole alto-médiévale datant d'une période allant du 6<sup>ème</sup> siècle au 10<sup>ème</sup> siècle a été découverte. La sépulture de la princesse ABUDA, identifiée grâce aux inscriptions latines et runiques de la cuillère d'argent déposée, avec d'autres objets de valeur, dans sa sépulture. Cette dernière, en chambre, disposait d'un ensemble d'objets et de dépôts alimentaires semblables à ceux des tombes des plus riches appartenant à l'élite. Une photo exposée dans l'entrée de la mairie représente les différents objets de valeur présents dans la sépulture de la princesse ABUDA : la cuillère en argent, une bague en or, un bracelet en argent, une boule de cristal et deux fibules ansées.



Il faut ensuite attendre l'an 1140 pour trouver une mention du village dans des écrits, de l'existence de fermes et d'un château.

L'époque contemporaine, démarrant avec la révolution, bien plus riche en information grâce aux écrits laissés par les Conseils Municipaux, nous livre de nombreuses indications sur la taille de la commune et son organisation. Un recensement des personnes permet de savoir que la commune comptait 18 chefs de famille : 8 paysans qui possédaient un ou plusieurs chevaux, 2 paysans qui avaient une charrette, 6 ouvriers agricoles et 2 veuves d'ouvriers agricoles.

Une vie longtemps organisée autour du travail agricole à la ferme et finalement avec une certaine autonomie, puisque s’y trouvaient en 1803 un instituteur, un boulanger communal avec d’autres fonctions (garde champêtre et éleveur du taureau communal), un gardien des chevaux, un gardien des vaches et un gardien des cochons.



La majorité des maisons à colombages de la commune date des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles.

Le presbytère est également construit dans cette période, ainsi que l’église actuelle. En 1842 est édifée l’actuelle maison communale et l’école.

Comme partout, tout s’accélère au 20<sup>ème</sup> siècle et les transformations sont importantes. D’abord marqué par les deux premières guerres mondiales, le village assiste aussi à l’arrivée de l’électricité, de l’eau courante, de la voiture, du téléphone, le travail à la ferme se mécanise fortement.

Le village s’organise en créant son propre corps des sapeurs-pompiers d’Ichtratzheim, sa Société des pêcheurs. Ils assurent, avec les événements religieux, l’animation et les liens sociaux dans le village.



Le village s’agrandit par la construction de nouvelles zones d’habitation, la population agricole diminue progressivement tant en proportion qu’en nombre.

Et pourtant, comme tous les villages, Ichtratzheim est de moins en moins autonome face à la complexification des enjeux nouveaux.

C’est en 1968 que le Conseil Municipal décide de participer aux frais de construction du Collège d’Enseignement Secondaire d’Erstein. Une partie de « l’instruction » des enfants du village va devoir se faire à l’extérieur.

En 1973 est créé le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples d’Erstein regroupant plusieurs communes du canton et notamment Ichtratzheim. La mutualisation des moyens entre les communes se développe

En 2000 la borne du millénaire est installée au centre de la forêt ; «chaque jour est une aube »



C’est ainsi, au fil du temps, que notre village s’est construit et continue son histoire. Nous comptons aujourd’hui plus de 380 habitants, mais moins de 8 agriculteurs...

**L’ouvrage peut être remis gratuitement aux nouveaux habitants de la commune qui souhaitent découvrir en détail l’histoire du village (un par foyer).**

**Il est également proposé en vente au prix de 15€ pour toute personne n’habitant pas ou plus le village et qui souhaite l’acquérir.**

## ➔ PERSÉIDES, COMÈTES, PLANÈTES ET VOIE LACTÉE À ICHTRATZHEIM :

### Le saviez-vous ?

Le blason de la famille des Seigneurs d’Ichtratzheim, visible au 5 rue du château (blason de gauche) est orné d’une comète. Nous retrouvons également ce même blason (avec sa comète) sur le lion situé à l’intérieur de la Mairie. Ci-dessous une représentation de 1697 de l’héraldique de cette famille.

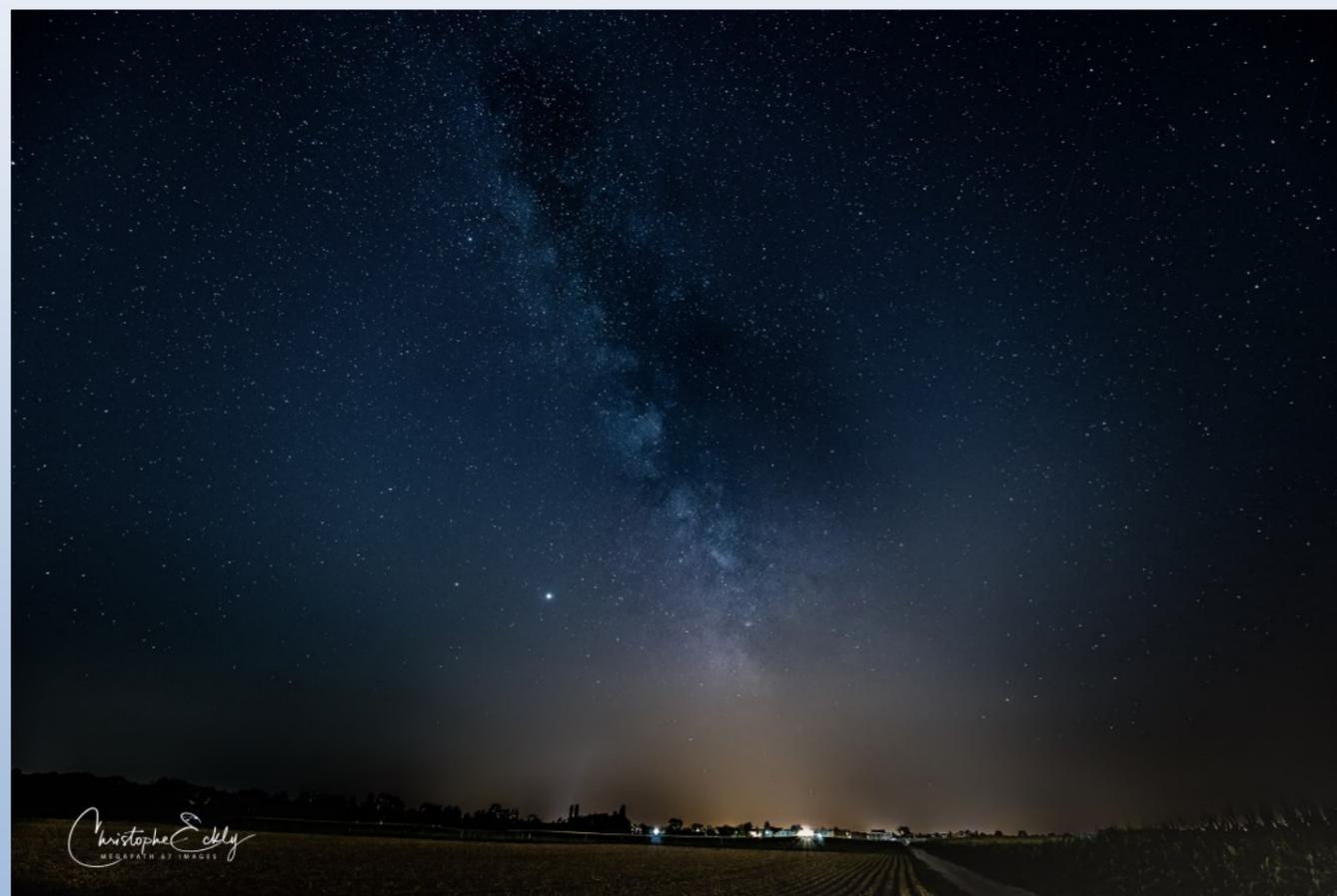


L’année 2020 aura été particulièrement riche en événements célestes, avec le passage d’une autre comète, Néowise, fin juillet, suivie des Perséides et de la Nuit des Étoiles début août.

La fin d’année, au travers de ce bulletin communal, est également l’occasion de faire plaisir, et de se faire plaisir au travers de quelques belles images : ci-après quelques photos de la comète Néowise, qui était visible dans le ciel alsacien du 3 au 23 juillet (Photos Christophe Eckly).



La nuit des Perséides est l’occasion d’admirer pléthore d’étoiles filantes dans le ciel d’Ichtratzheim à la mi-août. Photo prise au bord de la RD 1083 : les traits blancs correspondent à des étoiles filantes



Christophe Evely  
MEDIAPATH BY IMAGES

La Voie Lactée au-dessus d'Ichtratzheim au mois de juillet.  
L'astre le plus brillant de la photo est la planète **Jupiter** ; à sa gauche se trouve **Saturne**.

Le halo jaunâtre visible sur la photo correspond à la pollution lumineuse présente dans le ciel des zones urbanisées. Cette pollution diminue la visibilité du ciel étoilé et perturbe le cycle nocturne de la faune et de la flore. Les éclairages publics à LED avec un éclairage concentré sur la voirie, plutôt qu'une lumière diffuse, permettent de réduire cette pollution.

## *Vos Élus Municipaux*



*vous souhaitent de très belles  
fêtes de fin d'année,  
et vous présentent leurs  
Meilleurs Voeux  
pour l'année 2021*

